

DURAN

DURAN S.A.

Société anonyme au capital de 13.847.913,18 €

Siège social : 35 rue Gabriel Péri – 92130 Issy Les Moulineaux
328 732 839 RCS NANTERRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2008



DURAN S.A.

Société anonyme au capital de 13.847.913,18 €

Siège social : 35 rue Gabriel Péri – 92130 Issy Les Moulineaux
328 732 839 RCS NANTERRE

SOMMAIRE

3	Déclaration des personnes physiques responsables du rapport financier annuel
4	Rapport financier annuel
25	Rapport sur le contrôle interne
31	Comptes consolidés au 31 décembre 2008
72	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008
75	Comptes sociaux au 31 décembre 2008
96	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2008

DURAN

Société anonyme au capital de 13.847.913,18 €

Siège social : 35 rue Gabriel Péri – 92130 Issy Les Moulineaux
328 732 839 RCS NANTERRE

1. DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Jean-Robert GIBARD

Fonction : Président Directeur Général de DURAN.

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 3 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Le 15 juin 2009

Monsieur Jean-Robert GIBARD
Président Directeur Général





Société anonyme au capital de 13.847.913,18 €

Siège social : 35 rue Gabriel Péri – 92130 Issy Les Moulineaux
328 732 839 RCS NANTERRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2009

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin notamment de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et du groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous rappelons que le tribunal de commerce de Nanterre dans sa séance du 2 décembre 2003 a entériné le plan de redressement par voie de continuation d'une durée de dix ans.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes et du rapport complémentaire du conseil d'administration en date du 3 mars 2009 relatif à la mise en œuvre par ce dernier de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale extraordinaire de la Société le 20 février 2009 en vue d'augmenter le capital social de la Société.

1. Activité de la société et du groupe durant l'exercice écoulé

1.1. Le GROUPE DURAN

1.1.1. Situation et évolution du GROUPE DURAN au cours de l'exercice.

Le GROUPE DURAN est actif dans les métiers de l'audiovisuel et du cinéma faisant appel à la haute technologie appliquée à l'étalonnage et aux effets spéciaux numériques, à l'animation 2D et 3D et à la télévision (Série télévisées).

Avec son actionnaire de référence, QUINTA INDUSTRIES, DURAN a continué à mettre en œuvre son programme de rationalisation de ses activités, en recherchant et utilisant les synergies entre elles, ses filiales et les autres sociétés contrôlées par QUINTA INDUSTRIES.

Les sociétés SNC Boulogne et DDS, filiales à 100 % de la société DURAN, ont fait l'objet, le 28 Juin 2008, d'une Transmission Universelle de Patrimoine à leur société mère.

QUINTA INDUSTRIES, actionnaire majoritaire, s'est engagé à apporter un soutien financier au GROUPE DURAN, dès que ce soutien est nécessaire.

Le Groupe DURAN a connu globalement une activité plus soutenue au cours du second semestre 2008.

A l'issue des 12 mois de l'année, le chiffre d'affaires du Groupe DURAN s'élève à 21,7 M€, à comparer à 22,4 M€ un an plus tôt, soit une diminution de 3.1%.

L'évolution de l'activité évolue différemment suivant les secteurs :

- Marché du tvfilm (-38% sur 12 mois) : notre Groupe a été pénalisé par des remaniements datant de 2007 au sein de ce secteur industriel (Groupe Carrère), et concomitamment par l'impact indirect de la réorganisation de France Télévision, alors même que l'outil HD a été consolidé et que l'organisation interne a été revue. Nous rappelons que l'année 2007 avait été exceptionnelle.
- Marché du cinéma, post-production IMAGE (+11.2% sur 12 mois) : nos chaînes d'étalonnage numériques (DUBOICOLOR), réorganisées et stabilisées, ont permis de développer le volume de projets traités, notamment pour les petits et moyens budgets.
- Marché du cinéma, post-production SON (-4.4% sur 12 mois) : cette diminution d'activité provient particulièrement de l'absence sur cet exercice de film à gros budget, contrairement à 2007, et à la concurrence très vive des petits studios.
- Studio DURAN DUBOI (effets visuels 2D/3D) : le chiffre d'affaires est en augmentation de 17 % sur 12 mois, provenant du développement du nombre de longs-métrages traités, à la fois sur le territoire français, mais aussi grâce à la captation de chiffre d'affaires provenant des USA (films de Lakeshore International : Underworld 3 et Game).
- Il n'y a pas eu de contrat d'animation 3D en 2008.

Le Groupe met tout en œuvre, malgré le contexte économique tendu actuel, pour anticiper d'une part les conséquences de ces difficultés et d'autre part pour préparer les inévitables mutations technologiques de notre secteur industriel.

DURAN entend poursuivre le développement de l'activité Fiction/Documentaire, le développement de la chaîne numérique DUBOICOLOR, en coopération avec SCANLAB, et compte bien réussir à signer les contrats nécessaires à la relance de la 3D et des effets spéciaux.

1.1.2. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

1.1.2.1 Opération de reconstitution partielle des capitaux propres de la Société

L'assemblée générale des actionnaires de la société Duran réunie le 20 février 2009 a décidé la mise en œuvre d'une opération de recapitalisation de la Société afin de reconstituer partiellement ses capitaux propres.

Cette recapitalisation a été réalisée par l'intermédiaire d'une opération de réduction de capital à zéro puis d'augmentation du capital de la Société (opération dite de « **coup d'accordéon** »).

Il est rappelé que la réduction du capital à zéro a été, en vertu de la réglementation en vigueur, réalisée sous condition suspensive de l'augmentation de capital subséquente.

En application des dispositions de l'article L. 228-98 alinéa 4 du Code de commerce, l'intégralité des 20.476 obligations remboursables en actions de la Société (ci-après « **ORA** ») émises par cette dernière le 27 octobre 2003 a été remboursée en 20.476 actions de la Société préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

En conséquence, le capital social a été porté à 4.327.467,18 euros divisé en 2.843.514 actions sans valeur nominale exprimée.

En application des stipulations du contrat d'émission des 35.601 obligations convertibles en actions de la Société (ci-après « OCA »), conclu le 27 octobre 1997 et modifié le 27 octobre 2003, les titulaires d'OCA pouvaient librement opter, jusqu'au 26 février 2009, pour la conversion de leurs OCA préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

Il n'a été procédé à aucune conversion d'OCA.

Cette absence de conversion des OCA préalablement au lancement des opérations a conduit à la transformation de ces titres en obligations simples (non convertibles) à compter de la date de réalisation de l'opération de coup d'accordéon jusqu'au terme de l'emprunt obligataire (2013).

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 mars 2009 en vue de mettre en œuvre la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009.

Ainsi, le conseil a décidé d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 13.847.913,18 euros et de le porter ainsi à un montant maximum de 13.847.913,18 euros par la création et l'émission de 2.843.514 actions nouvelles de numéraire, toutes de même catégorie, sans valeur nominale chacune émises au pair, soit 4,87 euros.

La note d'opération relative à l'augmentation de capital a reçu le 12 mars 2009 le visa n°09-056 de l'Autorité des Marchés Financiers.

La période de souscription des actions nouvelles était ouverte du 16 au 27 mars 2009 inclus.

Il est précisé que la société Quinta Industries, actionnaire majoritaire de la société, et ses filiales avaient pris l'engagement de souscrire à l'intégralité de l'augmentation de capital susmentionnée en cas de défaut de souscription des actionnaires minoritaires.

La souscription de Quinta Industries à l'augmentation de capital s'est réalisée par compensation avec la créance qu'elle détient en compte courant sur la Société.

A l'issue de la période de souscription, conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce et des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009, le conseil d'administration s'est réuni le 7 avril 2009 et a constaté que les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission et a en conséquence alloué les actions nouvelles non souscrites au profit de la société Quinta Industries.

En conséquence, l'augmentation de capital a été intégralement souscrite. Ainsi, le capital social a été porté à 13.847.913,18 euros par la création et l'émission de 2.843.514 actions nouvelles de numéraire.

A l'issue de cette opération, la société Quinta Industries détient 2 804 689 actions sur les 2.843.514 actions composant le capital social soit 98.63 % du capital.

Les actions nouvelles sont admises aux négociations sur le Compartiment Spécial de NYSE Euronext Paris depuis le 14 avril 2009 et sont négociées sous un nouveau code ISIN, à savoir le FR0010731414.

1.1.2.2 Réaménagement du plan de continuation

Dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a décidé le réaménagement du plan de continuation de la société Duran arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

Ainsi, il sera proposé aux créanciers (hors obligataires) un remboursement du solde de leurs créances selon les modalités suivantes :

- option 1 : règlement définitif pour solde de tout compte de 20% du solde du montant de la créance au plus tard dans les 3 mois du jugement définitif ;
- option 2 : règlement du solde de la créance en cinq échéances au 2 décembre de chaque année comme suit :
 - Années 2009 à 2011 : 10%,
 - Années 2012 et 2013 : 20%.

Dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a également décidé le réaménagement, en des termes identiques à ceux de la société Duran, du plan de continuation de la société Duboi arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

1.1.3. Activité en matière de recherche et de développement.

Au cours de l'exercice 2007 et 2008, trois projets de développement ont été menés :

- STORYEDITOR,
- HD3D,
- STORYMAKER.

Ces trois projets sont partiellement subventionnés ou en cours de demande de subvention.

Les frais de développement immobilisés s'élèvent à :

- STORYEDITOR = 43 k€
- HD3D = 219 k€
- STORYMAKER = 101 k€.

1.1.4. Commentaires sur les comptes consolidés

1.1.4.1. Commentaires sur le compte de résultat Consolidé

Le chiffre d'affaires s'élève à 21.701 K€ contre 22396 K€ en 2007 soit une diminution de 3.1 %.

Les charges totales de personnel s'élèvent à 10.701 K€ contre 13.065 K€ l'exercice précédent soit une diminution de 18.1 %.

Le résultat opérationnel ressort en perte à (8.867) K€ au 31 décembre 2008 contre une perte de 2.501K€ l'exercice précédent.

Enfin, suite à l'impact du coût de l'endettement financier, des autres produits et charges financiers et de la charge d'impôt, le résultat de l'exercice ressort à (10.357) K€ contre (3.981) K€ l'exercice précédent.

1.1.4.2. Commentaires sur le bilan Consolidé

Le périmètre de consolidation a été modifié au cours de l'exercice écoulé. En effet, les sociétés Duran Duboi Services, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est situé 7 quai Gabriel Péri à Joinville Le Pont (94340), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 381 734 177 et Boulogne Audiovisuel, société en nom collectif au capital de 38.112,25 euros dont le siège social est situé 7 quai Gabriel Péri – Joinville Le Pont 94340 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 413 513 839, détenue à 100% par la société Duran ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de cette dernière, avec effet le 1^{er} janvier 2008. Elles ont été radiées du Registre du commerce et des sociétés le 30 juin 2008.

Le total du bilan s'élève à 26.920K€ contre 25.483K€ au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres s'élèvent à (29.462) K€ contre (19.113) K€

1.2. La Société DURAN

1.2.1. Examen des comptes annuels de la Société

Le total des produits d'exploitation s'élève à 15.736.338 € contre 13.468.728 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 16.84 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5.138.058 € contre 5.894.969 € l'exercice précédent, soit une diminution de 12.84 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 2.631.581 € contre 2.854.746 € l'exercice précédent, soit une diminution de 7.82 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 19.549.404 € contre 19.840.044 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 1.46 %.

Le résultat d'exploitation ressort à (3.813.066) € contre (6.371.316) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (308.576) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (4.326.969) € contre (10.101.603) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (1.215.560) €,
- et de l'impôt sur les sociétés de 0 €,

l'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par une perte de (5.542.529) € contre une perte de 10.606.851 € l'année précédente.

Le plan de réduction des effectifs décidé au 31/12/2007 a été fait en 2008 comme prévu pour un coût total de 405 k€, 15 salariés ont été concernés contre 9 personnes prévues dans le plan initial.

Dans ce contexte, pour abaisser de nouveau les charges fixes, un deuxième plan de réduction des effectifs a été décidé fin juin 2008. Après de nombreuses discussions avec les partenaires sociaux, la mise en œuvre s'est étalée sur le deuxième semestre 2008. Ce nouveau plan a concerné 6 personnes principalement de l'équipe animation 3D pour un montant total de 238 k€.

2. Filiales et participations

Nous vous exposons en complément des commentaires ci-dessus, des informations sur l'activité des filiales et des sociétés contrôlées. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan. Il est à noter que la société n'a pas pris de nouvelle participation au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Filiales

DUBOI

La société DUBOI est une société anonyme au capital de 914.694,10 euros dont le siège social est situé 221 bis boulevard Jean Jaurès à Boulogne Billancourt (92100) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 382 403 780.

L'objet social est l'étalonnage et le laboratoire numérique, ainsi que l'activité effets-spéciaux, pour le long-métrage cinéma.

La société DURAN détient une participation de 99,99 % dans cette société.

Les chiffres ci-dessous reflètent la mise en location gérance du fonds de commerce de DUBOI chez DURAN depuis le 1^{er} juin 2007.

Le chiffre d'affaires s'élève à 0 € contre 3.953.254 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 100 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 717.534 € contre 5.468.834 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 86.8 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 € contre 1.686.705 € l'exercice précédent, soit une diminution de 100 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 0 € contre 909.546 € l'exercice précédent, soit diminution de 100 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 767.301 € contre 6.679.734 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 88.5 %.

Le résultat d'exploitation ressort à (49.767) € contre (1.210.900) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (7.442) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (57.209) € contre (1.496.601) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de 192.022 €,
- de l'impôt sur les sociétés de 0 €,

l'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par un bénéfice de 134.813 € contre un bénéfice de 7.785.897 € l'année précédente.

La société **DUBOI** détient une participation (minoritaire) à hauteur de 13% dans le capital social de la société :

- **DUMAR VIDEO FILM** (société non consolidée)

Siège social : 2, rue Kenya, Tunis 1002 (Tunisie)

Objet social : production et post-production de courts et longs métrages.

L'exercice clos le 31 décembre 2007 se traduit par une perte de 30.902 €.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 638.507 euros au 31/12/2007.

La société ne participe à aucune décision de gestion dans cette société et n'a aucune influence sur sa gestion.

VALENTINE PRODUCTIONS

VALENTINE PRODUCTIONS est une société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est situé 35 rue Gabriel Péri à Issy Les Moulineaux (92130) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 410 505 598.

L'objet social est la production de courts et longs-métrages. Elle porte les droits patrimoniaux des réalisations en animation 2D et 3D de DURAN.

La société DURAN détient 990 parts sociales sur les 1.000 parts composant le capital, soit une participation de 99 % dans cette société.

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 36.814 € contre 17.474 € au titre de l'exercice précédent.

La société n'emploie pas de salariés.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 3.071 € contre 47.799 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 33.743 € contre (30.326) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (9.611) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 24.132 € contre (43.940) € pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par un bénéfice de 24.132 € contre une perte de 43.940 € l'année précédente.

ACOUSTI STUDIOS

Le chiffre d'affaires s'élève à 438.892 € contre 384.934 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 14%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 456.718 € contre 399.425 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 152.814 € contre 167.129 € l'exercice précédent, soit une diminution de 8.6 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 58.958 € contre 65.903 € l'exercice précédent, soit une diminution de 10.5 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 509.569 € contre 499.928 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (52.851) € contre (100.503) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (10.463) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (63.314) € contre (120.630) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (1.723) €,
- de l'impôt sur les sociétés de 0 €,

l'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par une perte de 65.036 € contre une perte de 112.117 € l'année précédente.

LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE

La société LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE est une société anonyme au capital de 686.020,58 euros dont le siège social est situé 7 quai Gabriel Péri à Joinville Le Pont (94340) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 338 090 590.

L'objet social est le montage image/son, l'enregistrement, le mixage son pour le cinéma.

La société DURAN détient une participation de 99,99 % dans cette société.

Le chiffre d'affaires s'élève à 6.383.601 € contre 6.735.552 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 5.2 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 6.489.581 € contre 7.313.998 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.362.273 € contre 1.455.656 € l'exercice précédent, soit une diminution de 6.4 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 576.344 € contre 628.150 € l'exercice précédent, soit une diminution de 8.2 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 7.384.107 € contre 7.497.285 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 1.5 %.

Le résultat d'exploitation ressort à (894.525) € contre (183.287) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (185.751) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (1.080.276) € contre (309.806) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'une perte exceptionnelle de 56.671 €,
- de l'absence d'impôt sur les sociétés,

l'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par une perte de 1.136.947 € contre une perte de 514.806 € l'année précédente.

La société **LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE** détient des titres de participation dans la société :

- SARL CTVA CLUB DE L'ETOILE (participation minoritaire, société non consolidée)

La société LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE détient une participation de 9,87 % dans cette société.

Siège social : 14, rue Troyon, 75017 Paris, 327 957 312 RCS Paris

Objet social : projection de films cinématographiques.

L'exercice clos le 31 décembre 2007 s'est traduit par un bénéfice de 5 218 €.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 238 224 euros.

Le groupe ne participe à aucune décision de gestion dans cette société et n'a aucune influence sur sa gestion.

2.2 Participations

La société DURAN détient des participations minoritaires dans les sociétés suivantes :

- DUMAR VIDEO FILM (société non consolidée)

Siège social : 2, rue Kenya, Tunis 1002 (Tunisie)

Objet social : production et post-production de courts et longs métrages.

L'exercice clos le 31 décembre 2007 se traduit par une perte de 30.902 €.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 638.507 euros au 31/12/2007.

Le groupe ne participe à aucune décision de gestion dans cette société et n'a aucune influence sur sa gestion.

La société ne participe à aucune décision de gestion dans cette société et n'a aucune influence sur sa gestion.

La société DURAN détient une participation de 26 % dans cette société.

- SNC RECAMIER (société non consolidée)

La société DURAN détient une participation de 10 % dans cette société.

Siège social : 31, rue Bonaparte, 75006 PARIS

Objet social : gestion immobilière.

Elle est propriétaire de l'immeuble sise au 35 rue Gabriel Péri à Issy-les-Moulineaux.

L'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par un bénéfice de 2.292 k€ contre un bénéfice de 315.044 € l'année précédente.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 3.599 k€.

Le groupe ne participe à aucune décision de gestion dans cette société et n'a aucune influence sur sa gestion.

Ces sociétés n'ont pas été mises en équivalence. Leur résultat est non-significatif pour le groupe qui n'a pas d'influence de quelque ordre que ce soit dans leur fonctionnement.

3. Capital social

A ce jour, le capital social s'élève à 13.847.913,18 €, divisé en 2.843.514 actions sans valeur nominale exprimée (Cf. 3.2).

Nous vous rappelons que le capital de la Société s'élevait au 31 décembre 2008, avant l'opération de coup d'accordéon visée au 1.1.2.1 des présentes, à 4.296.305,31 euros, divisé en 2.823.038 actions sans valeur nominale exprimée.

3.1 Structure du capital

- Evolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	Au 31/12/2006		Au 31/12/2007		Au 31/12/2008	
	Nb de titres	% du capital	Nb de titres	% du capital	Nb de titres	% du capital
M. Denis HALARD	87 068	3,08%	87 068	3,08%	87 068	3,08%
M. J-Christophe COMAR	32 376	1,15%	32 376	1,15%	32 376	1,15%
Quinta Communications	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Quinta Industries	1 644 736	58,26%	1 644 736	58,26%	1 644 736	58,26%
Autres nominatifs	460	0,02%	460	0,02%	460	0,02%
Obligations converties Public	395 811	14,02%	395 811	14,02%	395 811	14,02%
Auto-détenues	661 186	23,42%	661 186	23,42%	661 186	23,42%
	1 401	0,05%	1 401	0,05%	1 401	0,05%
	2.823.038	100,00%	2.823.038	100,00%	2.823.038	100,00%

Depuis le 7 avril 2009, la société Quinta Industries détient 2 804 689 actions sur les 2.843.514 actions composant le capital social, soit 98.63 %.

A ce jour, à la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 2,5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Actionnariat des dirigeants de DURAN : à la connaissance de DURAN et au 30 avril 2009, les personnes physiques membres de son conseil d'administration possédaient ensemble un nombre non significatif d'actions de la société

3.2 Capital potentiel

- ORA et OCA

Suite au remboursement des 20.476 ORA et à la transformation des 35.601 OCA en obligations sèches (non convertibles), il n'existe plus aucune valeur mobilière donnant accès au capital de la Société (cf. 1.1.2.1 du présent rapport).

- Capital autorisé non émis

Néant

- Titres non représentatifs du capital

Néant

- Pactes d'actionnaires/conventions d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires ni aucune convention d'actionnaires.

- Nantissement

Il n'existe aucun nantissement au nominatif pur d'actions DURAN à ce jour.

4. Indications sur l'évolution des cours et le marché de l'action

- Convention de tenue de marché

Aucune convention de tenue de marché n'est conclue à ce jour.

- Renseignements sur le marché des titres de DURAN

Les actions de DURAN ont été admises pour la première fois au Marché Eurolist d'Euronext Paris de la Bourse de Paris le 22 mai 1997. Le premier cours coté était 28,96 euros (190 FRF). Il n'existe pas d'autre place de cotation.

- Evolution du cours de bourse et volumes de transactions sur les titres DURAN

DATE	VOLUME	PLUS HAUT	PLUS BAS	COURS MOYEN
mars-08	5.644	1.04	0.81	0.880
avr-08	46.271	1.32	0.9	0.992
mai-08	19.741	1.23	1	1.073
juin-08	51.587	1.01	1	1.000
juil-08	19.067	1	0.6	0.688
août-08	3.047	0.71	0.62	0.698
sept-08	16.372	0.9	0	0.648
oct-08	26.830	0.57	0.4	0.509
nov-08	6.979	0.81	0.46	0.576
déc-08	13.641	0.77	0.47	0.561
janv-09	36.536	0.49	0.36	0.441
févr-09	140.371	0.36	0.03	0.22
mars-09	354.891	0.42	0.12	0.32

Source : bourse.fr

Dans le cadre des opérations visées au 1.1.2.1 du présent rapport, le cours de l'action a été suspendu du 9 au 29 janvier 2009 inclus, du 4 au 11 mars 2009 inclus et du 13 mars 2009 au 13 avril 2009 inclus.

La cotation a repris le 14 avril 2009 avec les actions nouvelles.

5. Opérations de la société sur ses propres titres

La Société n'a procédé à aucune opération sur ses propres titres au cours de l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 1.401 actions propres à son actif circulant.

6. Ressources humaines et conséquences environnementales

L'activité du groupe n'entraîne pas de conséquence environnementale significative.

6.1 Emploi

Les effectifs salariés dans les principales sociétés du groupe au 31 décembre 2008 étaient les suivants :

<i>Effectif</i>	Nombre de salariés
DURAN	58
DUBOI	0
VALENTINE PRODUCTION	0
ACOUSTI STUDIOS	4
LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE	25
<i>Total incluant toutes les sociétés du groupe</i>	87

Représentation du personnel

A ce jour, il n'y a pas de délégation unique du personnel au niveau groupe. L'élection des membres du comité d'entreprise a eu lieu en juin 2007 chez Duran.

Chez Duboi, une élection a été proposée le 21 septembre 2006, mais en raison d'une carence de candidature, il n'y a pas d'instance représentative du personnel. Aujourd'hui, la société Duboi ne compte plus aucun salarié.

Rémunérations et intéressement

Le montant global des rémunérations fixes brutes versées en 2008 est de 6.764 K€ sur l'ensemble des sociétés du groupe. Il n'y a pas eu de versement suite à un accord d'intéressement au sein du groupe.

6.2 Participation des salariés

Les salariés ne détiennent aucune action de DURAN dans le cadre d'une gestion collective.

7. Présentation des comptes annuels de la société DURAN et proposition d'affectation du résultat

7.1 Présentation des comptes annuels de la société DURAN

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

7.1.1 Le compte de résultat

Les chiffres significatifs sont les suivants :

<i>COMPTE DE RESULTAT</i>	2008	2007
Chiffre d'affaires net	15.349 K €	12.053 K €
Résultat d'exploitation	(3.813) K €	(6.371) K €
Résultat financier	(308) K €	(3.744) K €
Résultat exceptionnel	(1.215) K €	(517) K €
Résultat net	(5.543) K €	(10.607) K €

7.1.2 Le bilan

(a). Evolution de l'actif

ACTIF IMMOBILISE (EN K€)	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations incorporelles nettes	55	443
Immobilisations corporelles nettes	2.624	2.547
Immobilisations financières		
<i>dont titres de participations</i>	81	81
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	-	-
<i>dont autres immo. financières</i>	11	17
TOTAL	2.771	3.088

ACTIF CIRCULANT (EN K€)	31.12.2008	31.12.2007
Stocks	69	86
Créances clients et comptes rattachés	9.778	6.575
Autres créances	2.590	1.967
Valeurs mobilières de placement	2	3
Disponibilités	36	1
Charges constatées d'avance	466	606
Primes de remboursement des obligations	104	125
TOTAL	13.045	9.363

(b). Evolution du passif

PASSIF (en K€)	31.12.2008	31.12.2007
DETTES		
- <i>dont emprunt obligataire convertible</i>	2.715	2.715
- <i>dont dettes auprès des établissements de crédit</i>		
- <i>dont dettes financières</i>	1.662	1.758
- <i>dont dettes fournisseurs</i>	16.890	12.859
- <i>dont dettes fiscales et sociales</i>	8.980	5.770
- <i>dettes sur immo. et comptes rattachés</i>	8.738	8.195
- <i>dont autres dettes</i>		-
- <i>dont Produits constatés d'avance</i>	3.215	2.000
	245	384
TOTAL	42.445	33.681

7.2 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (5 542 529) euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter ce résultat au compte « Report à nouveau » qui reste débiteur pour un montant de (53 012 393) euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à (27 142 265) euros.

7.3 Tableau des résultats

Au présent rapport, est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

7.4 Observations du comité d'entreprise

En application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail, le comité d'entreprise n'a pas formulé d'observations sur la situation économique et sociale de la Société.

7.5 Acquisitions par la société de ses propres actions

Au cours de l'exercice, la société n'a pas acquis de ses propres actions (cf. point 5).

7.6 Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été procédé à de distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents. Compte tenu des résultats de l'entreprise, il n'est pas prévu à ce jour de distribution de dividendes dans les trois prochains exercices.

7.7 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code.

7.8 Création de valeur actionnariale

Compte tenu des résultats de la société, il n'y a pas lieu de procéder à la valorisation de la création de valeur actionnariale.

7.9 Point sur endettement

Duran n'a aucun financement via des emprunts bancaires étant donné le plan de continuation, que le financement se fait pour 2.6 M€ via l'emprunt obligataire et pour 14.2 M€ via les comptes courants de Quinta Industries.

8. Les comptes consolidés

8.1 Le compte de résultat consolidé

<i>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</i>	2008	2007
Chiffre d'affaires net	21 701 K€	22 396 K€
Résultat opérationnel	- 8 867 K€	- 2 501 K€
Coût de l'endettement financier net	- 1 485 K€	- 1 457 K€
Résultat net	- 10 357 K€	- 3 981 K€

8.2 Le bilan consolidé

Les chiffres significatifs sont les suivants :

<i>BILAN CONSOLIDE ACTIF</i>	2008	2007
Actifs non courants	9 256 K€	11 381 K€
Actifs courants	17 664 K€	14 102 K€
TOTAL ACTIF	26 920 K€	25 483 K€

<i>BILAN CONSOLIDE PASSIF</i>	2008	2007
Capitaux propres	- 29 466 K€	- 19 113 K€
Passifs non courants	9 266 K€	7 735 K€
Passifs courants	47 120 K€	36 861 K€
TOTAL CP ET PASSIF	26 920 K€	25 483 K€

8.3 Proposition d'approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

9. Conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-39 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention réglementée ou engagement visé à l'article L. 225-38 du Code du commerce n'a été conclu au cours de l'exercice écoulé par la Société.

Nous vous précisons que les conventions antérieures régulièrement autorisées par votre conseil se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 dudit Code, la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales au cours du dernier exercice social a été communiquée aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes à l'exception de celles qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties.

10. Administration et contrôle de la société

Nous vous rappelons que le mandat de Monsieur Jean-Robert Gibard, administrateur, assumant la fonction de Président directeur général de la Société arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Robert Gibard arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire annuelle, c'est pourquoi nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous vous précisons que les mandats de co-commissaire aux comptes titulaire et suppléant de la société Ernst & Young et Autres représenté par Béatrice Delaunay et de Monsieur Maxime Petiet arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire annuelle, c'est pourquoi nous vous proposons de renouveler le mandat de la société Ernst & Young et Autres représenté par Béatrice Delaunay pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, et de nommer en qualité CO-commissaire aux comptes suppléant, la société Auditex, société par actions simplifiée à capital variable au capital de 2.328.672 euros dont le siège social est situé 11 allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – à Courbevoie (92400) et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 377 652 938, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons, ci-après, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

|

Liste des mandats 2008	Entités
<p><u>M. Farid DJOUHRI</u> Président Directeur Général et administrateur Président du Conseil d'Administration et administrateur Gérant (jusqu'au 30 juin 2008) Gérant Gérant (jusqu'au 30 juin 2008) Directeur Général délégué Président du Conseil d'Administration et administrateur Administrateur</p>	Duboi Auditoriums de Joinville SNC Boulogne Audiovisuel Acousti Studios Duran Duboi Services Quinta Communications Quinta Industries Europa Networks Spa (société de droit étranger)
<p><u>M. Jean-Robert GIBARD</u> Président Directeur Général Représentant de Quinta Industries, administrateur Représentant de Quinta Industries, administrateur Gérant</p>	Duran Duboi Auditoriums de Joinville Valentine Productions
<p>Directeur Général Président Président Président Président Représentant de DURAN, administrateur</p>	Quinta Industries LTC Scanlab SIS SIS Paris PM Films
<p><u>M Olivier CHIAVASSA</u> Représentant de Quinta Industries, administrateur</p>	Duran

- Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 1^{er} du Code de commerce, nous vous précisons, ci-après, la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société, par les sociétés contrôlées par cette dernière et les sociétés contrôlant la société DURAN, à chacun des mandataires sociaux. Elle s'est élevée à 1.460K€ au cours de l'exercice 2008 :

Rémunération Brute et AEN	Date de naissance	DURAN	Société Contrôlée	Société Contrôlante	Total
Farid DJOUHRI	18/01/1949		60	222	282
Jean-Robert GIBARD	13/04/1959			503	503
Olivier CHIAVASSA	18/12/1949			675	675

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi.

- Salaire brut perçu par les dirigeants du groupe en 2008 en K€

Société	Nom	Mandat ou salaire forfaitaire	Avantage nature voiture	Avantage nature chômage	Avantage nature logement	Avantage nature prévoyance	13 ^{ème} mois	Bonus	Brut
Quinta Industries	Gibard	240	2	11			20	230	503
Quinta Industries	Djoughri	90	9				7	116	222
ADJ	Djoughri	60							60
Quinta Industries	Chiavassa	220	6		3		18	425	675

- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du CA et à la modification des statuts de la société

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingts ans, sa nomination a pour effet de porter à plus de la moitié des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du conseil est présidée par le vice-président le plus âgé. A défaut, le conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

11 Tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et de compétence de l'assemblée

Néant.

12 Code de gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration au cours de sa séance du 3 mars 2009 a décidé que les recommandations de l'AFEP et du MEDEF constituent le code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfèrera volontairement pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce (rapport sur le contrôle interne).

13 Gestion des risques

Risques juridiques

Notre société du fait de son activité n'est pas exposée à des risques de cet ordre.

Risques industriels et environnementaux

La politique de DURAN en matière de l'Hygiène Sécurité Environnement est impulsée par la Direction Générale.

La Direction Environnement et Sécurité du Groupe a charge la mission de concourir à la définition des orientations, objectifs et de définir les moyens pour y arriver.

DURAN, entreprise citoyenne et responsable, au travers de sa stratégie globale s'engage à identifier, à évaluer et à trouver des solutions pour réduire ses impacts environnementaux.

Périodiquement des améliorations sont amenées dans ce domaine.

Des indicateurs sont mis en place pour mesurer l'efficacité des solutions réalisées.

Les initiatives sont les suivantes :

Enjeux Environnement

- Réduction des émissions des quantités de déchets
- Mise en place du tri de déchets dangereux : piles, déchets d'équipements électriques et électroniques, encres et toners
- Inciter la valorisation
- Réduction des émissions de polluantes par une suppression progressive des utilisations de matières fossiles pour le chauffage par l'installation d'équipement à énergie renouvelable
- Réduction des déplacements en voiture par la mise en place de solutions alternatives (vision conférence, etc.)
- Des actions sont menées dans le cadre de la diminution des consommations d'énergie

Enjeux Santé et Prévention

Duran s'engage à améliorer les conditions de travail et l'hygiène de ses salariés et partenaires.

Duran s'assure du respect de la conformité réglementaire et prend les mesures nécessaires pour y tendre.

En 2008, l'organisation a été principalement axée sur les mesures d'urgence.

Des actions de responsabilisation des collaborateurs et de promotion des valeurs santé visant à réduire les accidents et maladies professionnelles seront menées.

Risques clients

Le Groupe n'a pas de risque de dépendance vis-à-vis de ses clients. Il y a une très forte fidélité des clients même si la récurrence n'est pas formalisée contractuellement.

Sur l'exercice 2008, les 5 premiers clients représentent environ 33% du CA.

Le recours à une assurance crédit permet de minimiser les risques encourus de non règlement. En effet il est impératif pour la société d'obtenir un certain nombre de garanties afin que la société d'affacturage prenne en compte les factures concernées. Il reste un risque potentiel pour certains clients qui ne peuvent pas être au « factor » du fait de leur activité et dont le règlement n'est pas couvert, hormis en ayant recours au CNC et de bénéficier d'une priorité de règlement par l'avance sur recette.

Risques fournisseurs

Les risques fournisseurs sont limités puisque les fournisseurs de consommables (classe 60) sont variés et que le Groupe développe en partie ses propres outils (cf. risque technologique). De plus, étant une société de prestations de services, les principaux fournisseurs sont les bailleurs (classe 61) et les prestataires externes (classe 62). Il n'est pas significatif d'exprimer en pourcentage des achats (classe 60) l'importance du premier fournisseur.

Risques humains

La réussite du groupe Duran dépend, certes, du maintien à leur poste de ses personnels techniques, commerciaux et de ses dirigeants clés. Compte tenu des difficultés économiques dans le secteur, le groupe a opté pour conserver un noyau très compétent en tant que salariés permanents et de recourir aux intermittents pour compléter les équipes en fonction des contrats signés afin de minimiser les risques liés à un niveau d'activité variable

Risques de marché (taux, change, actions)

- de taux :

La majeure partie des concours bancaires (escompte, cession de créances « Dailly ») et des autres emprunts auprès des établissements de crédit est à taux variable sur le EONIA ou le taux de base bancaire. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre une évolution défavorable des taux d'intérêts. L'exposition du groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

- de change :

Le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre le risque de change car la totalité de son chiffre d'affaires (2008) est facturé en euros.

- d'actions :

Le groupe n'a pas constitué de portefeuille d'actions en dehors des prises de participation dans les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation.

Risques technologiques, sous-traitance

Le Groupe Duran a développé sa propre technologie tant dans ses activités traditionnelles (logiciel d'effets spéciaux, logiciel de Gestion de Production à Haut Débit) que dans ses nouvelles activités de cinéma d'animation 3D. Le savoir-faire de ses produits et services ne dépend donc d'aucune source externe. Le logiciel Dutruc a fait l'objet d'un dépôt de marque (copyright).

Risques de liquidité

Le groupe est exposé à un risque de liquidité dans l'immédiat compte-tenu du fait qu'il a perdu l'ensemble de ses lignes bancaires. Néanmoins, Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire, s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire à DURAN pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité de l'exploitation.

14 Comptes annuels

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont annexés au présent rapport.

15 Comptes consolidés

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont annexés au présent rapport.

16 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 est annexé au présent rapport.

17 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 est annexé au présent rapport.

18 Attestation du rapport financier annuel

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, l'attestation du président directeur général de la Société relative au présent rapport est annexée aux présentes.

Votre conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Il remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités du groupe.

Le conseil d'administration

|

DURAN

Société anonyme au capital de 13.847.913,18 €
Siège social : 35 rue Gabriel Péri – 92130 Issy Les Moulineaux
328 732 839 RCS NANTERRE

RAPPORT SPECIAL SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE (ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Au cours de l'exercice 2008, notre conseil s'est réuni trois fois, les 29 avril, 28 mai et 5 décembre 2008.

I – Gouvernement d'entreprise

Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

I.1 Composition du Conseil d'administration

Duran est une société dont le conseil d'administration se compose de trois membres qui disposent de l'expérience et de l'expertise nécessaire pour remplir leur mandat.

Le conseil est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Robert Gibard, président directeur général,
- La société Quinta Industries, représentée par Monsieur Olivier Chiavassa, administrateur,
- La société Quinta Communications, représentée par Monsieur Farid Djouhri, administrateur.

La liste des Administrateurs de la société incluant les fonctions qu'ils exercent dans les autres sociétés est mentionnée dans le rapport de gestion.

I.2 Pouvoirs du Président Directeur Général

A l'égard des tiers, les pouvoirs du président directeur général ne sont ni limités par les statuts de la Société, ni par le conseil d'administration.

I.3 Conditions de préparation des travaux du conseil d'administration

Les administrateurs ont toujours été convoqués à l'avance par lettres simples, ou par lettres remises en mains propres, ou verbalement.

Par ailleurs, je tiens à préciser que j'ai veillé à ce que tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission d'administrateur, leur aient été communiqués dans des délais suffisants leur permettant d'appréhender sereinement les points à l'ordre du jour du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du code de commerce, Messieurs François Rochmann et Henri Baetz, commissaires aux comptes titulaires de la Société ont été convoqués à la réunion du conseil du 30 avril 2009 qui a examiné et arrêté les comptes annuels.

Les délégués du personnel participent au Conseil d'Administration à titre consultatif.
Il n'existe pas de pactes d'actionnaires au sein de notre société.

I.4 Réunions et décisions adoptées par le conseil d'administration

Il est précisé que le conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur.
Il est toutefois mentionné dans les statuts : « Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conforme à la législation en vigueur. »

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les réunions du conseil d'administration se sont tenues au siège social de la Société.

Le taux moyen de participation au conseil a été de 88,9%.

Lors de sa réunion du 29 avril 2008, le conseil a arrêté les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 de la Société.

Le conseil a également décidé de proposer à l'assemblée générale le renouvellement des mandats d'administrateur des sociétés Quinta Communications et Quinta Industries pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Enfin, le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale le non renouvellement des mandats de Messieurs Amon et Belmont, co-commissaire aux comptes titulaire et suppléant de la Société et la nomination de la société KPMG et de Monsieur Frédéric Quélin en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Lors de sa réunion 28 mai 2008, le conseil a décidé la dissolution de la société Boulogne Audiovisuel dans la Société dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil.

Le conseil a également décidé la dissolution de la société Duran Duboi Services dans la Société dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil.

Enfin, le conseil a présenté un projet de contrat de sous-traitance entre la Société et la Société Scanlab.

Compte tenu de la communauté totale d'administrateurs, le conseil n'a pu autoriser la conclusion de cette convention qui devait donc être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Lors de sa réunion du 5 décembre 2008, le conseil d'administration a examiné les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2008.

Le procès-verbal de chaque réunion est soumis par le président à l'approbation du conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'un administrateur.

II – Procédures de contrôle interne

II-1 Définitions et objectifs en matière de contrôle interne :

Le groupe Duran adopte la définition du contrôle interne proposée dans le Cadre de Référence de l'AMF.

Le contrôle interne est défini au sein de la société et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mis en œuvre par la direction et ayant pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données

aux activités par le Conseil d'Administration de l'entreprise et mises en œuvre par les organes sociaux dans le respect des textes réglementaires, des principes, normes et méthodes applicables à la société ;

- de prévenir et maîtriser les risques identifiés résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés ;
- de s'assurer que la fiabilité des informations financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- de sécuriser la protection des actifs ;
- d'optimiser les activités opérationnelles.

Par conséquent, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants au sein du groupe, destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et que les opérations sont réalisées et optimisées conformément aux objectifs, que les données financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

II-2 Périmètre du contrôle interne et diligences du président

Les procédures en application ont été conçues de manière centralisée au niveau du groupe dès lors qu'elles concernent l'information financière et résultent d'un processus décentralisé dès lors que sont concernés les domaines opérationnels.

Les procédures existantes mises en œuvre par le Conseil d'Administration et les collaborateurs concernés sont communes à l'ensemble des sociétés suivantes, entrant dans le périmètre de consolidation : SA DURAN, SA DUBOI, SA Les Auditoriums de Joinville, SARL Acousti Studios et la SARL Valentine . Les sociétés SARL DDS (radiée le 15/07/08) et la SNC Boulogne Audiovisuel (radiée 17/07/08) ont fait l'objet d'une transmission de patrimoine avec la société DURAN .

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société et sous forme synthétique les procédures mises en place.

II-3 Description synthétique des procédures de contrôles mises en place :

1. II-3-1 ORGANISATION GENERALE DU GROUPE

Le Groupe DURAN-DUBOI est organisé comme suit :

- ✓ Chaque société, filiale de la société-mère DURAN, est responsable de ses résultats et en rend compte mensuellement à travers des reportings financiers définis par le groupe.
- ✓ Les performances des sociétés sont suivies par activité.
- ✓ Les responsables des sociétés sont chargés de faire appliquer et respecter les orientations et décisions du groupe en conformité avec la réglementation locale.

2. II-3-2 DIFFUSION D'INFORMATIONS EN INTERNE

Un comité de direction, constitué à la tête du groupe, réunit les personnes responsables des directions globales, et assiste le Président dans la mise en œuvre et le contrôle de la stratégie du groupe.

Le conseil d'administration valide la stratégie à mener au sein du groupe.

Celle-ci est ensuite relayée par le Président Directeur Général lors des comités de Direction auprès des différents responsables des directions globales.

Les membres du Comité de direction transmettent à leurs équipes la mise en œuvre de cette stratégie.

Le suivi des politiques et décisions prises par les organes de direction est assuré lors du comité de direction par la présentation de la réalisation des objectifs assignés à chaque direction.

3. II-3-3 SYSTEME VISANT A RECENSER, ANALYSER LES PRINCIPAUX RISQUES ET A S'ASSURER DE L'EXISTENCE DE PROCEDURES DE GESTION DE RISQUE

Les activités de contrôle décrites dans le paragraphe II-3-4. ont été conçues afin de répondre aux risques majeurs pouvant impacter l'activité de Duran.

4. II-3-4 ACTIVITES DE CONTROLE

Au niveau du groupe, les directions jouent un rôle dans le contrôle interne :

- Une direction commerciale par pôle d'activité (image / son) : elle a pour missions essentielles de définir les stratégies produits et marchés en collaboration avec les équipes ; d'établir les priorités en termes de développement de nouveaux produits/marchés et de suivre la concurrence.
- Une direction « développement », qui a pour mission principale de piloter l'ensemble des actions de recherche et développement (produits et process) au sein du groupe, de centraliser l'ensemble des données relatives à la propriété industrielle du groupe et d'effectuer une veille technologique.
- Une direction comptable, qui a pour missions principales de définir et mettre en œuvre la politique financière du groupe, d'assurer son respect par l'ensemble des sociétés ; de produire l'ensemble des données financières consolidées ; d'identifier les risques majeurs et d'en assurer la maîtrise au mieux soit par des couvertures d'assurances optimisées soit par tout autre mesure adéquate.

Organisation générale du contrôle interne.

En 2007 a été créé un service d'audit interne chargé de valider le contrôle interne.
Le service d'audit interne est sous la responsabilité directe du Président Directeur Général.
Le service d'audit interne est constitué de une personne.

Organisation du système de gestion et de contrôle des ressources humaines

Le contrôle de gestion est décomposé en 2 branches :

- L'image composée des sociétés LTC, Scanlab et Duran
- Le son composé des sociétés Les Auditoriums de Joinville, SIS et SIS Paris.

L'activité du contrôle de gestion consiste notamment en :

- L'établissement des budgets annuels
- L'analyse et rapprochement des écarts entre le réalisé et le prévisionnel
- Le contrôle de la gestion commerciale : devis, avoirs
- Le contrôle des demandes d'embauche
- Toute analyse de gestion nécessaire à la prise de décision des organes de direction.

La Direction des ressources humaines supervise et contrôle entre autres :

- Les recrutements des collaborateurs, effectués par chaque service concerné, après validation par le service contrôle de gestion ;
- La gestion des rémunérations, assurée par la responsable des ressources humaines ;
- La négociation annuelle sur les rémunérations et les conditions de travail ;
- La gestion des compétences ;
- Le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail, sous les responsabilités de chaque service qui en réfère à la direction des ressources humaines.

5. ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE OPERATIONNEL : GESTION DES RISQUES

Il existe au niveau du groupe Quinta Industries des procédures permettant d'assurer les risques identifiés liés aux activités exercées (enquêtes financières, versements d'acomptes...).

- Le risque majeur est le risque « client » ; une procédure est mise en place dans le sens d'une minimisation des risques pris lors de la signature des contrats. Une personne chargée du portefeuille clients suit le règlement des factures. Le groupe ayant recours à l'affacturage, il est procédé à une enquête sur l'état de santé des clients pour répondre aux conditions de mises en application de ce mode de financement ;
- Les décisions en matière de recherche et développement et d'investissements sont proposées par chaque responsable de service et soumis à l'approbation de la direction générale. Les

investissements les plus importants font l'objet d'une décision prise lors des réunions du comité exécutif ;

-Les risques informatiques et notamment relatifs aux procédures de sauvegarde, de contrôle des applications informatiques utilisées, des accès « Internet » sont sous la responsabilité du directeur informatique du groupe Quinta Industries.

6. II-3-5 ANIMATION ET SURVEILLANCE DU CONTROLE INTERNE

Le service d'audit interne exerce sa mission et remet son rapport au Président.

Le Président informe le conseil d'administration des mesures correctrices entreprises en cas de défaillance du contrôle interne.

III Description des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

7. ORGANISATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

L'organisation du système comptable et de gestion est sous la direction du Président Directeur Général. Elle comporte :

a) Fonction comptable et Consolidation – Contrôle de gestion :

-Production des comptes sociaux et consolidés dans les respects des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers ;

-Établissement des comptes suivant des principes comptables harmonisés pour l'établissement des comptes consolidés ;(il n'existe pas de comptes consolidés analytiques) ;

-Transmission à la direction d'un reporting mensuel financier, par activité ;

-Établissement de situations semestrielles consolidées ;

-Mise en œuvre de règles de délégation de signature et d'engagements de dépenses, en respectant la séparation des fonctions ;

Préalablement à la tenue du Conseil d'Administration, l'arrêté des comptes fait l'objet de réunions spécifiques dont une réunion de synthèse en présence des commissaires aux comptes, en présence du Président Directeur Général.

La centralisation des données comptables et la préparation des comptes consolidés est sous la responsabilité de la direction comptable du groupe Quinta Industries.

Le contrôle de gestion assure de son côté, l'analyse et le rapprochement entre les réalisations et les budgets prévisionnels.

b) Service de trésorerie

-Une procédure de budget et de contrôle budgétaire mensuel global ; le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du groupe et d'en assurer l'optimisation dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre les différentes sociétés.

-Une prévision de trésorerie à 60 jours est établie au niveau du groupe Quinta Industries et segmentée de façon journalière. Une actualisation est réalisée de façon hebdomadaire.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, un recours aux doubles signatures bancaires existe.

La direction générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières produites par les services comptables. Ces informations sont contrôlées par les experts comptables puis par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

L'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière, en particulier sur notre site Internet et auprès de journaux d'annonces légales conformément à la législation en vigueur pour notre société cotée au Nouveau Marché, et par des communiqués de presse.

IV Plan d'actions et perspectives 2009

Le guide d'Application Comptable et Financier de l'AMF est mis en application progressivement au sein du groupe :

- Organisation des différents services du groupe et notamment un service comptable et financier avec à sa tête une Direction comptable
- Mise en place d'un circuit d'information économique fiable.
- Sécurisation des systèmes d'information

En 2009 le service d'audit interne poursuit les missions définies en 2008 sur le service comptable, les ressources humaines

V – Autres informations :

a) Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur

A la connaissance de la société, au 31 décembre 2008, QUINTA INDUSTRIES détient 1.644.737 actions, soit 58,26% du capital.

b) Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos le 31 décembre 2008

Rémunérations des administrateurs :

Il n'y a pas d'allocation de jeton de présence aux administrateurs.

Chaque administrateur perçoit une rémunération fixe déterminée par référence aux pratiques de marché.

Messieurs Gibard et Chiavassa perçoivent, en outre, une rémunération variable déterminée par référence à des objectifs personnels.

Aucun des mandataires sociaux ne perçoit de rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

Monsieur Gibard ne perçoit aucune rémunération du groupe Duran.

SALAIRE BRUT PERCU PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE EN 2008 EN k€

Nom	Mandat ou salaire forfaitaire	AEN Voiture	AEN Chômage	AEN Prévoyance	AEN Logement	13ème mois	Bonus	Brut
GIBARD JR	240	2,4	11,1			20	229,8	503,3
DJOUHRI F (Quinta Indust)	90	9				7,5	115,9	222,4
DJOUHRI F (ADJ)	60							60,0
CHIAVASSA O	220	6,2		2,7		18,3	424,9	672,1

c) Nombre total d'options qui ont été conférées sur les actions de l'émetteur à l'ensemble des membres des organes d'administration

Il est précisé qu'il n'y a plus à ce jour de plan d'options de souscription en vigueur.

Au cours de l'exercice 2008, il n'a pas été consenti de nouveau plan de souscription et/ou d'achats d'actions DURAN SA.

d) Conventions conclues avec des dirigeants ou des administrateurs – avantages et prêts consentis – **Il n'y a pas eu de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2008.**

Le Président du Conseil d'Administration.

Jean-Robert GIBARD

DURAN

Groupe DURAN - Comptes consolidés au 31 Décembre 2008

Siège social : 35, rue Gabriel Péri

92130 Issy-les-Moulineaux

Bilan Consolidé

ACTIF (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations corporelles	6	8 158	7 151
Immobilisations incorporelles	7	804	3 942
Immobilisations financières		294	287
		9 256	11 381
ACTIFS COURANTS			
Stocks	11	90	105
Clients & autres débiteurs	9	17 507	13 868
Trésorerie & équivalents de trésorerie	12	67	129
		17 664	14 102
TOTAL ACTIF		26 920	25 483

PASSIF (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAL ET RESERVES REVENANT AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE			
Capital émis	13	4 296	4 296
Primes d'émission	13	21 082	21 082
Actions propres		-2	-2
Emprunt obligataire - part Capitaux propres		1 710	1 710
Résultat de la période - part du groupe		-10 357	-3 981
Réserves consolidées		-46 191	-42 214
		-29 462	-19 109
INTERETS MINORITAIRES		-4	-4
TOTAL CAPITAUX PROPRES		-29 466	-19 113
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit	16	2 769	679
Emprunts & dettes financières diverses		249	286
Emprunt obligataire - part dette		2 193	2 126
Fournisseurs & autres crédateurs		3 927	4 468
Provisions	20	128	176
		9 266	7 735
PASSIFS COURANTS			
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit	16	2 852	3 033
Emprunts & dettes financières diverses		20 220	15 136
Fournisseurs & autres crédateurs		23 560	18 195
Provisions	20	488	496
		47 120	36 861
TOTAL PASSIF		56 386	44 596
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		26 920	25 483

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	31/12/2008 (12 mois)	31/12/2007 (12 mois)
Chiffre d'affaires		21 701	22 396
Autres produits de l'activité		211	225
Achats consommés		-699	-462
Charges de personnel		-10 701	-13 065
Charges externes		-11 245	-11 056
Impôts & taxes		-770	-1 188
Dotations aux amortissements		-4 681	-3 721
Dotations aux provisions		-291	-1 558
Dépréciation du goodwill		-2 356	0
Autres produits & charges opérationnels	21	-36	5 929
RESULTAT OPERATIONNEL		-8 867	-2 501
Produits de trésorerie & d'équivalents de trésorerie		83	34
Coût de l'endettement financier brut		-1 568	-1 491
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	22	-1 485	-1 457
Autres produits & charges financiers		-5	-3
Charge d'impôt	24	0	-22
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION		-10 357	-3 981
RESULTAT NET DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		-10 357	-3 981
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	25	-3,67	-1,41

Tableau consolidé des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros sauf indication contraire)	31/12/2008 (12 mois)	31/12/2007 (12 mois)
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-10 357	-3 981
+/- dotations nettes & provisions (hors celles s/actifs circulants)	6 979	5 081
+/- autres produits & charges calculées	-20	-19
+/- plus/moins-values de cession	1 084	205
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net	-2 314	1 285
+ coût de l'endettement financier net	1 485	1 457
+/- charge d'impôt	0	22
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net	-829	2 764
- Impôt versé	0	-22
+/- variation du BFR de l'activité	1 223	-2 007
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	394	735
- Décaissements liés aux acq° d'immo. Inc & corporelles	-1 025	-4 352
+ Encaissements liés aux cessions d'immo inc & corp.	28	41
- Décaissements liés aux acq° d'immo. Financières	-12	-49
+ Encaissements liés aux cessions d'immo financières	6	230
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	123
FLUX NET DE TRESO. LIE AUX OPERAT° d'INVESTISSEMENT	-1 009	-4 007
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'aug. Kal	0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux Emprunts	128	438
+ Encaissements liés aux apports en C/C	5 953	6 649
- Remboursements en C/C	- 869	
- Remboursements de leasing	-2 778	-2 766
- Remboursements emprunts et autres	- 112	
- Intérêts financiers nets versés	-1 485	-1 457
FLUX NET DE TRESO. LIE AUX OPERAT° de FINANCEMENT	837	2 865
VARIATION DE LA TRESORERIE	222	-407

	31/12/2008 (12 mois)	31/12/2007 (12 mois)	Variation (12 mois)
Disponibilités	67	129	-62
Concours bancaires courants	-1403	-1639	236
Concours bancaires non courants	-249	-286	37
Autres	14	5	9
TOTAL TRESORERIE	-1 571	-1 791	222

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Part CP des obligations	Actions propres	Résultat de l'exercice	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 décembre 2006	4 296	21 082	-33 926	1 710	-2	-8 301	-1	-15 142
Affectation du résultat			-8 301			8 301		
Augmentation de capital								
Conversion obligations								
Réduction de capital								
Variations de périmètre			13					
Résultat de l'exercice								
Part du groupe						-3 981		
Part des minoritaires							-3	
Obligations remboursables en actions								
Emprunt obligataire convertible								
Actions propres								
Autres variations								
Au 31 décembre 2007	4 296	21 082	-42 214	1 710	-2	-3 981	-4	-19 113
Affectation du résultat			-3 981			3 981		
Augmentation de capital								
Conversion obligations								
Réduction de capital								
Variations de périmètre			4					
Résultat de l'exercice								
Part du groupe						-10 357		
Part des minoritaires								
Obligations remboursables en actions								
Emprunt obligataire convertible								
Actions propres								
Autres variations								
Au 31 décembre 2008	4 296	21 082	-46 191	1 710	-2	-10 357	-4	-29 466

1.1 Informations Générales

La société DURAN SA et ses filiales ("le Groupe") est active dans les domaines de la haute technologie audiovisuelle appliquée à l'étalonnage et aux effets spéciaux numériques, à l'animation 3D, au montage image et son, pour la télévision et le cinéma.

DURAN SA, société mère, est enregistrée et domiciliée en France, 35 rue Gabriel Péri, à Issy-les-Moulineaux.

DURAN SA est cotée sur Euronext Paris de NYSE Euronext.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 avril 2009 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1.2 Faits marquants de l'exercice

Les sociétés SNC Boulogne et DDS, filiales à 100 % de la société DURAN, ont fait l'objet, le 28 Juin 2008, d'une Transmission Universelle de Patrimoine à leur société mère qui n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

Le plan de réduction des effectifs décidé au 31/12/2007 a été réalisé en 2008 comme prévu pour un coût total de 405 k€. 15 salariés ont été concernés contre 9 personnes prévues dans le plan initial.

Dans ce contexte, pour abaisser de nouveau les charges fixes, un deuxième plan de réduction des effectifs a été décidé fin juin 2008. Après de nombreuses discussions avec les partenaires sociaux, la mise en œuvre s'est étalée sur le deuxième semestre 2008. Ce nouveau plan a concerné 6 personnes principalement de l'équipe animation 3D pour un montant total de 238 k€.

Au 31/12/2008 l'effectif du groupe a baissé d'environ 27 personnes depuis le 31/12/2007 principalement dans la société DURAN.

1.3 Continuité d'exploitation

Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire, s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire à DURAN pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité de l'exploitation.

Il est rappelé que ce soutien perdure depuis l'adoption du plan de redressement par voie de continuation du 2/12/2003.

Note 2 : RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

2.1 Base de préparation des états financiers

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IFRIC 11 - IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe
-
- Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 - Reclassement des actifs financiers

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 est sans incidence sur les comptes du groupe Duran :

- IFRIC 12 - Accords de concessions de services publics
- IFRIC 14 - IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction - endossée par l'Union Européenne en décembre 2008 mais avec une date d'application obligatoire dans l'UE différée pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2008.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2008, le groupe Duran a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- Amendement d'IAS 1 - Présentation des états financiers (révisée)
- Amendement d'IAS 23 - Coûts d'emprunts
- IFRS 8 - Secteurs opérationnels
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation de la clientèle
- Amendement d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations
- IFRIC 14 - IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction

En outre, le groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 :

- IFRS 3 (Révisée) - Regroupements d'entreprises
- Amendements d'IAS 27 - États financiers consolidés et individuels
- Amendements d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Éléments éligibles à la couverture
- Amendement d'IFRS 7
- Amendements d'IAS 39/IFRIC 9 - Dérivés incorporés
- IFRIC 15 - Accords de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger

- IFRIC 17 - Distributions en nature aux propriétaires
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs par des clients
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 - Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation
- Améliorations des IFRSs (et notamment l'amendement de IAS 38 - Immobilisations incorporelles, appliqué aux frais de publicité et promotion).

Le processus de détermination par Duran des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du groupe est en cours. Le groupe Duran estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

2.2 Méthodes de consolidation

(a) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

(b) Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat.

2.3 Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Le Groupe n'a actuellement qu'un seul secteur géographique. L'information sectorielle est donc présentée par secteur d'activité uniquement.

2.4 Conversion des opérations en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui sont également la monnaie fonctionnelle de la société-mère et de ses filiales.

(b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre de la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

2.5 Regroupement d'entreprise

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (« goodwill ») si l'écart est positif.

L'écart d'acquisition représente la différence positive constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie. Les principales activités du groupe DURAN sont regroupées au sein d'entités juridiques distinctes. De ce fait les groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les goodwills correspondent à des entités juridiques.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs avant impôt. Ces calculs s'appuient sur un plan à 1 an élaboré par la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe. Au-delà de la période d'un an, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance raisonnables. L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe Duran avant impôt. Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

Matériel	3 à 5 ans
Aménagements, installations	4 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau	4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

2.7 Immobilisations incorporelles

(a) Goodwill - Écart d'acquisition

Cf. § 2.5 Regroupement d'entreprises.

(b) Marques et licences

Les marques du Groupe ne répondant pas aux critères d'identification posés par IAS 38, ne sont pas reconnues au bilan consolidé.

(c) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre un et quatre ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé les logiciels et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (trois ans).

(d) Participations à des coproductions

Des participations à des coproductions de films destinées au cinéma et à la télévision sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Les amortissements commencent à la sortie des films et sont calculés sur la base des recettes qui représentent au mieux le rythme de consommation des avantages futurs générés par l'actif incorporel.

(e) Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (portant sur la conception et les tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères requis par la norme IAS 38 sont réunis, à savoir :

- ⇒ la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- ⇒ le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- ⇒ l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne son utilité doit être reconnue ;
- ⇒ la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- ⇒ les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable.

Les autres dépenses de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts de développement comptabilisés en charges au cours d'une période ne sont pas comptabilisés en immobilisations incorporelles au cours des périodes ultérieures.

Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles.

2.8 Dépréciation d'actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition)

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

2.9 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances, et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère, dans les conditions prescrites par la norme IAS 39, à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

(a) Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Cette catégorie comporte deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme (actifs détenus à des fins de transaction) ou qu'il a été désigné comme tel par la direction (actifs évalués à la juste valeur par résultat), conformément à la norme IAS 39.

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couvertures. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

(b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Les prêts sont évalués au coût amorti et sont comptabilisés au bilan au poste Actifs financiers.

Les créances sont comptabilisées au bilan au poste Clients et autres débiteurs (note 2.11).

(c) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune catégorie.

Ils sont inclus au bilan dans les Actifs financiers non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les achats et les ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les placements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les placements dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, ainsi que les instruments dérivés liés à ces instruments de capitaux propres non cotés et qui doivent être réglés par remise de tels instruments, sont évalués au coût. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les pertes et profits découlant de variations de la juste valeur des actifs financiers inscrits à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat, y compris les produits d'intérêts et les dividendes, sont présentés au compte de résultat dans les Autres profits net de la période durant laquelle ils surviennent.

Les variations de la juste valeur des titres monétaires classés comme étant disponibles à la vente et des titres non monétaires classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres.

Lorsque des titres classés comme disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans les pertes et les profits sur titres de placement. Les intérêts sur les titres disponibles à la vente calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés au compte de résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe à les recevoir est effectif.

Les justes valeurs des placements cotés sont basées sur le cours acheteur actuel. En l'absence d'un marché actif pour un actif financier (et pour les titres non cotés), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires, à l'analyse des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'à des modèles de détermination du prix d'options, et ce en utilisant autant de données de marché que possible et en s'appuyant aussi peu que possible sur des paramètres internes propres à l'entreprise évaluatrice.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. S'agissant d'instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. S'il existe un indicateur de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente, le cumul de la perte - mesuré comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif financier déjà comptabilisée en résultat - est transféré des capitaux propres et comptabilisé au compte de résultat. Les pertes

de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisées en résultat ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat. La Note 2.11 fournit des informations sur les tests de dépréciation des créances clients.

2.10 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré - premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.11 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Les créances clients sont dépréciées lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit.

2.13 Actifs (ou groupes d'actifs) non courants détenus en vue de la vente

Un actif (ou groupe d'actifs) non courant(s) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

2.14 Capital apporté

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

2.15 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net de l'incidence de l'impôt sur le résultat.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Dans le cadre du redressement du groupe les emprunts bancaires ont été renégociés en décembre 2003 sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.16 Fournisseurs et autres créiteurs

Dans le cadre du redressement du groupe, des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales ainsi qu'un compte courant d'associé ont été renégociés sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.17 Impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

2.18 Avantages du personnel

Engagements de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées ("projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.
- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés du régime ;
- la charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans la marge opérationnelle en charge de personnel à l'exception des charges d'intérêts sur la dette diminuées du rendement des actifs financiers qui sont comptabilisées dans les autres charges financières.

Les contributions au titre des régimes à prestations définies sont considérées comme charges de personnel pour la partie correspondant au coût des services rendus et comme charges financières pour la différence entre le rendement des actifs et les intérêts sur obligations vis-à-vis des salariés.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis à vis des employés. Ces hypothèses sont revues annuellement et peuvent entraîner des ajustements comptables.

2.19 Provisions

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 37 relative à la comptabilisation des passifs. Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, représentatives d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

2.20 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

(a) Vente de services

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue comme suit : les prestations de services sont facturées en fin de mois, sur relevé récapitulatif de l'activité du mois écoulé en fonction du taux contractuel net des remises commerciales.

Les dépassements par rapport au bon de commande ou au contrat initial font l'objet d'additifs et sont facturés également sur relevé récapitulatif.

Les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des récapitulatifs facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent à l'actif du bilan en "Factures à émettre".

Les services facturés mais non totalement exécutés sont déduits du chiffre d'affaires facturé et sont portés au passif du bilan en "Produits constatés d'avance".

Sur l'ensemble des grands départements (Effets spéciaux, étalonnage numérique Duboicolor, effets spéciaux, post production SON), les prestations varient d'une durée de quelques jours à 3 mois, voire 1 an sur les gros budgets pour les effets spéciaux.

Les estimations de chiffre d'affaires sont revues mensuellement en fonction des plannings et des contrats.

Certaines prestations sont facturées au forfait, mais ce mode reste exceptionnel. Le chiffre d'affaires est alors comptabilisé à l'avancement des coûts estimés sur le contrat et le budget global de la prestation est revu chaque trimestre.

Au 31 décembre 2008, il n'y a pas de perte à terminaison provisionnée.

(b) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'une créance est dépréciée, le Groupe ramène la valeur comptable de celle-ci à sa valeur recouvrable - qui représente les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument - et continue de comptabiliser l'effet de la désactualisation en produits d'intérêts. Les produits d'intérêts sur les prêts dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif initial.

(c) Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

2.21 Subventions

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

2.22 Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont la nature de contrat de location financement. L'appréciation de ce transfert est effectuée à partir d'une analyse de plusieurs indicateurs comme (i) l'existence d'option incitative en fin de contrat, (ii) le fait que la durée du contrat couvre la majeure partie de la durée de vie du bien ou (iii) que la valeur actualisée des paiements minimaux prévus au contrat représentent la quasi-totalité de la juste valeur du bien. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif du bien loué et au passif d'une dette financière.

A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Note 3 : GESTION DU RISQUE FINANCIER

3.1 Risque financier

(a) Risques de change

Le Groupe n'a pas mis en place de couverture du risque de change car la quasi totalité de son chiffre d'affaires (2008) est facturé en Euros.

(b) Risque de crédit

Le recours à une assurance crédit permet de minimiser les risques encourus de non-règlement. En effet il est impératif pour la Société d'obtenir un certain nombre de garanties afin que le factor prenne en compte les factures concernées. Il reste un risque pour certains clients qui ne sont pas cédés au factor du fait de leur activité et dont le règlement n'est pas couvert.

(c) Risque de liquidité

Le groupe est exposé à un risque de liquidité compte-tenu du fait qu'il a perdu l'ensemble de ses lignes bancaires. Néanmoins, Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire, s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire à DURAN pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité de l'exploitation. »

(d) Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

La majeure partie des concours bancaires (escompte, cession de créances "Daily") et des autres emprunts auprès des établissements de crédit est à taux variable sur l'EONIA ou le taux de base bancaire. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre une évolution défavorable des taux d'intérêts. L'exposition du groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

Notes 4 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

4.1 Dépréciation estimée des goodwill

Le Groupe soumet les goodwill à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la Note 2.5. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité.

4.2 Les impôts différés

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés liés aux différences temporelles entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et passifs provenant pour l'essentiel des retraitements de consolidation. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés compte tenu des pertes fiscales.

En effet, la probabilité de récupération de ces pertes fiscales n'a pu être démontrée du fait de peu de visibilité sur les bénéfices imposables attendus au cours des exercices futurs.

Note 5 : INFORMATION SECTORIELLE

5.1 Premier niveau d'information sectorielle - secteurs d'activité

Au 31 décembre 2008, l'activité du Groupe se répartit en quatre principaux secteurs :

- TV
- Cinéma
- Studio DD (effets spéciaux associés à l'animation 3D et la R&D)
- Autres

Pour l'essentiel, les autres activités du Groupe comprennent de la distribution et des services. Aucune de ces activités ne constitue à elle seule un secteur d'activité devant donner lieu à une information spécifique.

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont détaillés ci-après :

Résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2007						
Total des ventes brutes	19 563	4 630	9 811	4 924	197	-
Ventes intersecteurs	2 833	407	305	2 121	-	-
Chiffre d'affaires	22 396	5 037	10 117	7 046	197	-
Résultat opérationnel	- 2 501	- 2 345	- 785	- 5 035	- 492	- 540
Coût de l'endettement financier net	- 1 457					
Autres produits & charges financiers	- 3					
Résultat avant impôt	- 3 960					
Charge d'impôt	- 22					
Résultat de l'exercice 2007	- 3 981					

La colonne « non affecté à un secteur » correspond aux coûts de structure non affectables à un secteur.

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont détaillés ci-après :

Résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2008						
Total des ventes brutes	21 702	3 025	10 302	8 245	130	-
Ventes intersecteurs	524	1	512	11	-	-
Chiffre d'affaires	22 226	3 026	10 814	8 256	130	-
Résultat opérationnel	-8 867	-1 835	-3 430	-3 422	-256	76
Coût de l'endettement financier net	-1 485					
Autres produits & charges financiers	-5					
Résultat avant impôt	-10 357					
Charge d'impôt	-					
Résultat du premier semestre 2008	-10 357					

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés dans les conditions habituelles, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteurs sont :

Autres éléments du compte de résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2007						
Reprises amort., provisions, transferts de charges	114	37	26	36	15	-
Autres reprises de provisions	459	-	-	-	-	459
Dotations amort. & provisions sur Immobilisations	5 159	1 068	1 799	2 292		
Dotations amortissements & provisions sur goodwill	-	-	-	-	-	-
Dotations provisions sur créances douteuses	209	10	132	37	29	-
Dotations provisions pour risques & charges	25	10	12	3	-	-
Dotations amortissements & provisions liées aux sorties d'actifs et à l'IFA	638	-	-	-	-	638

Autres éléments du compte de résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2008						
Reprises amort., provisions, transferts de charges	155	22	68	65	-	-
Autres reprises de provisions	-	-	-	-	-	-
Dotations amortissements & provisions sur Immobilisations	4 681	897	1 264	2 520	-	-
Dotations amortissements & provisions sur goodwill	2 356	-	2 356	-	-	-
Dotations provisions sur créances douteuses	401	68	205	129	-	-
Dotations provisions pour risques & charges	62	13	42	7	-	-
Dotations amortissements & provisions liées aux sorties d'actifs et à l'IFA	-	-	-	-	-	-

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2007 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

Informations sectorielles Actif et Passif par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	STUDIO DD	CINEMA	Autres	Non affecté
Actifs opérationnels	25 197	5 860	6 812	12 447	77	-
Autres actifs	287					287
TOTAL actifs par secteur	25 483	5 860	6 812	12 447	77	287
Passifs opérationnels	22 664	6 218	7 434	8 876	136	-
Autres passifs	21 932	-	-	-	-	21 932
TOTAL passifs par secteur	44 596	6 218	7 434	8 876	136	21 932
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	6 018	2 679	2 112	1 227	-	-

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2008 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

Informations sectorielles Actif et Passif par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	STUDIO DD	CINEMA	Autres	Non affecté
Actifs opérationnels	26 627	3 881	9 344	13 355	46	-
Autres actifs	294					294
TOTAL actifs par secteur	26 920	3 881	9 344	13 355	46	294
Passifs opérationnels	27 487	3 654	11 355	12 407	72	-
Autres passifs	28 900	-	-	-	-	28 900
TOTAL passifs par secteur	56 387	3 654	11 355	12 407	72	28 900
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	6 196	997	2 659	1 914	627	-

Les actifs opérationnels comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des créances clients et de la trésorerie opérationnelle.

Les passifs opérationnels comprennent des dettes fournisseurs et autres crédateurs. Sont exclus les impôts et les emprunts de la société.

Les acquisitions d'actifs comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 6) et d'immobilisations incorporelles (Note 7).

5.2 Deuxième niveau d'information sectorielle - secteurs géographiques

Le Groupe n'a qu'un seul secteur géographique.

Note 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles (en K€)	TOTAL	Location gérance	Installations Techniques	Autres	Immobilisations en cours
Exercice 2007					
VNC à l'ouverture	6 836	95	5 302	922	518
Acquisitions	3 615	-	1 053	292	2 270
Transferts	0	-	804	1 319	2 123
Cessions/Sorties	1 311	569	94	442	206
Dotations/Reprises	1 990	- 474	2 414	50	-
VNC à la clôture	7 151	- 0	4 650	2 042	458
Au 31/12/07					
Valeur brute	32 098	-	28 021	3 618	458
Amortissement et dépréciation	24 947	-	23 371	1 576	-
VNC	7 151	-	4 650	2 042	458
Exercice 2008					
VNC à l'ouverture	7 151	-	4 650	2 042	458
Acquisitions	6 097	-	5 349	631	116
Transferts	-	-	121	121	-
Cessions/Sorties	6 369	-	5 941	50	379
Dotations/Reprises	- 1 280	-	1 576	295	-
VNC à la clôture	8 158	-	5 512	2 450	196
Au 31/12/08					
Valeur brute	31 825	-	27 429	4 199	196
Amortissement et dépréciation	23 666	-	21 917	1 750	-
VNC	8 158	-	5 512	2 450	196

Note 7 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles (en K€)	TOTAL	Location gérance	Logiciel Storyviz	R&D 3D	Autres immobilisations incorporelles et immobilisations en cours	Concessions brevets marques	Goodwill
Exercice 2007							
VNC à l'ouverture	3 806	7	1 203	-	84	75	2 438
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	2 403	-	-	-	2 027	376	-
Cessions/Sorties	236	41	-	-	195	-	-
Dotations/Reprises	2 032	-	34	481	-	1 348	14
VNC à la clôture	3 942	-	0	722	-	567	2 425
Au 31/12/07							
Valeur brute	14 794	-	1 647	-	2 346	5 451	5 351
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement et dépréciation	10 852	0	926	-	1 778	5 222	2 926
VNC	3 942	-	0	722	-	567	2 425
Exercice 2008							
VNC à l'ouverture	3 942	-	722	-	567	229	2 425
Reclassement	0	-	-	-	-	0	-
Acquisitions	298	-	-	-	200	98	-
Cessions/Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Dotations/Reprises	3 438	-	481	-	406	194	2 357
VNC à la clôture	804	-	241	-	362	132	69
Au 31/12/08							
Valeur brute	15 092	-	1 647	-	6 160	2 107	5 351
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement et dépréciation	14 290	-	1 407	-	5 797	1 975	5 283
VNC	804	-	241	-	362	132	68

Les droits de Coproduction du téléfilm ALIBABA immobilisés en 2007 pour 403 K€ ont été totalement amortis au 31/12/2008.

7.1 Tests de dépréciation des goodwills

Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction des personnes morales.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des goodwills aux secteurs :

Goodwills net (en K€)	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres
Personnes morales pour lesquelles un goodwill est enregistré						
AUDIT JOINVILLE		-			2 213	
SNC BOULOGNE			-			-
DDS		-			144	
ACOUSTI	67			67		
TOTAL PAR SECTEUR	67	-	-	67	2 357	-
TOTAL PAR ANNEE			67			2 425

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à quatre ans. Au-delà de la période de quatre ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance de 1.75% indiqués ci-après. Les taux de croissance sont estimés sur la base des budgets à quatre ans.

Principales hypothèses retenues pour les calculs des valeurs d'utilité :

- (1) Taux de croissance annuel du chiffre d'affaires des Auditoriums de Joinville : 7% en 2009, 10% en 2010, 11% en 2011, 2% en 2012
- (2) Taux d'actualisation : Coût moyen pondéré du capital : 15.75% avant impôt

Ces hypothèses ont été utilisées pour l'analyse de l'unité génératrice de trésorerie les Auditoriums de Joinville.

Une dépréciation pour le solde soit 2 213 k€ a été constatée sur le goodwill des Auditoriums de Joinville au 30/6/2008.

Notons que les hypothèses utilisées en 2007 étaient les suivantes :

- (1) Taux de croissance annuel du chiffre d'affaires des Auditoriums de Joinville : 9,6% en 2008, 12% en 2009, 5,6% en 2010, 1,1% en 2011
- (2) Taux d'actualisation : Coût moyen pondéré du capital : 20% avant impôt

7.2 Recherche et développement

Un projet de développement de logiciel STORYVIZ a été lancé au cours de l'exercice 2003/2004. Ce projet est partiellement subventionné par le Centre National de la Cinématographie. Les frais immobilisés s'élèvent à 680 milliers d'euros pour l'exercice 2003/2004, 708 milliers d'euros pour l'exercice 2005 et 259 milliers d'euros pour l'exercice 2006.

Le projet de 680 milliers d'euros a abouti fin 2004 à la commercialisation d'une première version du logiciel, qui est amortie sur 5 ans. La subvention correspondante est reprise au même rythme. Le projet de 967 milliers d'euros (708+259) a abouti mi-2006 à la commercialisation d'une deuxième version du logiciel. Cette version ainsi que la valeur restante de la première sont amorties sur 3 ans.

Au cours des exercices 2007 et 2008, trois projets de développement ont été menés :

- STORYEDITOR,
- HD3D,
- STORYMAKER.

Ces trois projets sont partiellement subventionnés ou en cours de demande de subvention.

Les frais de développement immobilisés (immobilisations incorporelles en cours) s'élèvent à :

- STORYEDITOR = 43 k€
- HD3D = 219 k€
- STORYMAKER = 101 k€

Aucune subvention n'a impacté le résultat sur l'exercice 2008 car le Groupe n'avait procédé à aucune mise en service au 31 décembre 2008.

Note 8 : PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES

Le Groupe détient les participations minoritaires non consolidées (pas d'influence notable) suivantes :

- (1) DUMAR VIDEO FILM SA (26% SA DURAN ; 13% SA DUBOI ; 45% A.BEN AMAR ; 10% IMF ; 6% STUSID)

Objet : production et post-production de courts et longs métrages

Siège social : 2, rue Kenya - Tunis 1002 (Tunisie)

Résultat au 31/12/2007 perte de (30 902) €

Capitaux propres au 31/12/2007 : 638 507 €

- (2) SNC RECAMIER (10% SA DURAN ; 10% Madison Textiles Ltd (Londres) ; 80% Halinvest SARL)

Objet : gestion immobilière

RCS PARIS B 391 803 947

Siège social : 31, rue Bonaparte - 75006 Paris

La SARL Halinvest est contrôlée à 100% par M. et Mme Denis HALARD. La SNC Récamier est propriétaire de l'immeuble sis au 35 rue Gabriel Péri à Issy les Moulineaux.

Résultat au 31/12/2008 : bénéfice de 2 292 K€

Capitaux propres au 31/12/2008 : 3 599 K€

Ces sociétés n'ont pas été mises en équivalence car le Groupe n'exerce pas d'influence notable sur ces participations.

Les titres de ces sociétés n'étant pas cotés et en l'absence de valeur de marché ces participations ont été comptabilisées à leur coût historique.

Note 9 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Clients et autres débiteurs en k€	31/12/2008	31/12/2007
Créances clients	14 418	11 592
(Provisions pour dépréciations)	- 1 985	- 1 644
Créances clients nettes	12 434	9 948
Autres créances nettes	4 577	3 245
Produits à recevoir	-	-
Charges constatées d'avance	496	675
Avances sur commandes	-	-
TOTAL	17 507	13 868

Des créances existent avec des entreprises associées et parties liées :

2007 en k€	Net
Créances clients	8 330
Créances entreprises associées	1 606
Créances avec parties liées	12
Total	9 948

2008 en k€	Net
Créances clients	10 922
Créances entreprises associées	1 502
Créances avec parties liées	10
Total	12 434

Les mouvements pour dépréciation des créances sont les suivants :

en k€	Total
Au 1 ^{er} janvier 2007	1 484
Acquisition de filiales	-
Dotation	209
Diminution liée aux pertes sur créances irrécouvrables	8
Montant non utilisé repris	41
Provision - désactualisation	-
Au 31 décembre 2007	1 644
Au 1 ^{er} janvier 2008	1 644
Acquisition de filiales	-
Dotation	372
Diminution liée aux pertes sur créances irrécouvrables	-
Montant non utilisé repris	32
Provision - désactualisation	-
Au 31 décembre 2008	1 985

Au 31 décembre 2008, l'analyse des créances échues mais non dépréciées est résumée ci-après :

en k€	Non échues non dépréciées	Echues & non dépréciées					Total
		< 30 jours	30 - 60 jours	60 - 90 jours	90 - 120 jours	> 120 jours	
31-déc-07	3 630	1 875	970	- 797	1 302	2 969	9 948
31-déc-08	4 115	2 182	1 292	1 607	1 099	2 139	12 434

Le Groupe n'a pas de risque de dépendance vis-à-vis de ses clients. Il y a une très forte fidélité des clients même si la récurrence n'est pas formalisée contractuellement.

Le recours au factor permet de minimiser les risques encourus de non-règlement.

Les créances à plus de 120 jours concernent des clients dont le Management du Groupe considère que la créance sera recouvrée et dont le montant le plus significatif fait l'objet d'un accord de recouvrement.

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a cédé des créances pour un montant total de 7 666 k€ à une société d'affacturage contre de la trésorerie.

Les créances cédées en affacturage ne sont pas déconsolidées. Le montant financé à la clôture apparaît en « Autres Dettes » pour 1 463 k€.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2008, le Groupe a comptabilisé une provision de 372 K€ (contre 209 K€ en 2007) au titre de la dépréciation de ses créances clients.

En 2008, la reprise de provision pour dépréciation de créances clients est de 32 K€ dont 0 K€ correspondent à des reprises utilisées.

Note 10 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers pour un montant de 294 K€ sont composés principalement de titres de participation pour un montant de 106 k€ et de dépôts de garantie pour 178 k€.

Note 11 : STOCKS

en K€	31/12/2008	31/12/2007
Stock de matières premières	22	19
Stock de marchandises	69	86
TOTAL	90	105

Note 12 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

en k€	31/12/2008	31/12/2007
Disponibilités	66	127
Autres valeurs mobilières	2	2
Liquidités	67	129
Part courante des découverts nés avant le RJ	91	91
Découverts et intérêts courus	1 312	1 548
Découverts	1 403	1 639
Trésorerie nette	- 1 336	- 1 510

Note 13 : CAPITAL APORTE

	Nombre total d'actions	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions propres	Valeur totale des actions (K€)	Valeur actions ordinaires (K€)	Valeur actions propres (K€)	Primes d'émission (K€)	TOTAL (K€)
31/12/2007	2 823 038	2 821 637	1 401	4 296	4 294	2	21 082	25 378
31/12/2008	2 823 038	2 821 637	1 401	4 296	4 294	2	21 082	25 378

Le nombre total d'actions est de 2 823 038 sans valeur nominale exprimée. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2000, la Société a racheté 1 401 de ses propres actions. Le montant total versé au titre de ce rachat, s'est élevé à 70 K€ et a été déduit des capitaux propres. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres et sont dépréciées à hauteur de (68) K€. La société a le droit de redistribuer ces actions à une date ultérieure. Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées.

Note 14 : AUTRES RESERVES

14.1 Tableau de variation des autres réserves

en K€	Total	Prime d'émission	Emprunt obligataire convertible
Au 31/12/2007	22 792	21 082	1 710
Au 31/12/2008	22 792	21 082	1 710

14.2 Obligations remboursables en actions

Au cours de l'exercice 2003/2004, dans le cadre de la procédure de règlement judiciaire, DURAN a émis 20.476 ORA pour un montant total de 163.808 euros. Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, ces obligations s'analysent comme des instruments de capitaux propres.

Note 16 : EMPRUNTS ET DETTES

16.1 Echéances des emprunts et dettes

NON COURANT (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 769	679
Emprunts et dettes financières diverses	249	286
Dettes location gérance		0
Dettes fournisseurs	978	1 084
Dettes fiscales et sociales	2 949	3 384
SOUS-TOTAL POUR ECHEANCIER	6 945	5 433
Emprunt obligataire convertible	2 193	2 126
Provisions	128	176
TOTAL	9 266	7 735

COURANT (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 852	3 033
Dettes location gérance	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	20 220	15 136
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs	10 650	6 927
Dettes fiscales et sociales	8 023	6 936
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres dettes	4 214	3 556
Produits constatés d'avance	674	777
Provisions	488	496
TOTAL	47 120	36 861

Dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a décidé le réaménagement du plan de continuation de la société Duran arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

Ainsi, il sera proposé aux créanciers (hors obligataires) un remboursement du solde de leurs créances selon les modalités suivantes :

- option 1 : règlement définitif pour solde de tout compte de 20% du solde du montant de la créance au plus tard dans les 3 mois du jugement définitif ;
- option 2 : règlement du solde de la créance en cinq échéances au 2 décembre de chaque année comme suit :
 - Années 2009 à 2011 :10%,
 - Années 2012 et 2013 : 20%.

Dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a également décidé le réaménagement, en des termes identiques à ceux de la société Duran, du plan de continuation de la société Duboi arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

NON COURANT - ECHEANCES (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
entre 1 et 2 ans	2 204	1 195
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 357	349
Emprunts et dettes financières diverses	53	53
Dettes fournisseurs	172	172
Dettes fiscales et sociales	622	622
entre 2 et 5 ans	4 741	2 932
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 411	236
Emprunts et dettes financières diverses	197	168
Dettes fournisseurs	806	547
Dettes fiscales et sociales	2 327	1 981
à plus de cinq ans	0	1 306
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	93
Emprunts et dettes financières diverses	0	66
Dettes fournisseurs	0	365
Dettes fiscales et sociales	0	781
TOTAL	6 945	5 433

16.2 Emprunt obligataire convertible

L'échéance de l'emprunt convertible est à échéance 31/12/2013. Cf. Note 30 "Événements subséquents".

Note 17 : EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE

En octobre 1997, la Société a émis 173.685 obligations convertibles portant intérêt au taux de 3,5% l'an, d'une valeur nominale de 380 francs, avec la possibilité de conversion en actions à tout moment à dater du 17/11/1997 à raison de 1 action DURAN pour 1 obligation.

L'emprunt a été inscrit dans la balance de transition pour son coût amorti à cette date, compte tenu des frais d'émission à l'origine.

Au cours de l'exercice 2003/2004 les conditions de l'emprunt ont été modifiées de manière significative au cours des opérations de redressement. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 l'ancien emprunt a été dé-comptabilisé et une nouvelle dette a été enregistrée. Le nouvel emprunt d'une durée de 10 ans (remboursable le 2 décembre 2013 au prix de 71,66 euros par action) porte intérêt au taux de 1%. La parité de conversion est de 17 actions pour 2 obligations.

La part de capitaux propres du nouvel emprunt convertible correspondant à l'option de conversion a été évaluée à 1.546 milliers d'euros au 31/12/2004. Par ailleurs 46.619 obligations ont été converties au cours de l'exercice 2004 et 72 au cours de l'exercice 2005 entraînant une diminution de la dette.

Au 31 décembre 2008, il reste 35.601 obligations à convertir.

Note 18 : IMPOTS DIFFERES

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés compte tenu des pertes fiscales.

En effet, la probabilité de récupération de ces pertes fiscales n'a pu être démontrée du fait du peu de visibilité sur les bénéfices imposables attendus au cours des exercices futurs.

L'impôt différé actif non comptabilisé au 31 décembre 2008 (déficits reportables) s'élève à 17 856 milliers d'euros.

Note 19 : ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Engagements inscrits au bilan au titre des engagements de retraite :

en k€	31/12/2008	31/12/2007
Provisions pour retraites	106	85

Ces engagements correspondent en totalité aux indemnités de départ en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraites sont les suivantes :

- (1) Age de départ à la retraite : 65 ans, compte tenu de la loi Fillon
- (2) Salaire retenu : salaire le plus avantageux entre la moyenne des 3 derniers et des 12 derniers mois
- (3) Taux de charges patronales : taux constaté sur 2007
- (3) Table de probabilité :

Age du salarié	Ancienneté dans l'entreprise	% de chance d'atteindre la retraite en restant dans l'entreprise*
< 50 ans		0%
de 50 à 55 ans	a) moins de 5 ans	50%
	b) de 5 à 20 ans	75%
	c) plus de 20 ans	95%
> 55 ans		95%

* le % tient compte de la mortalité ainsi que du risque de départs anticipés

Du fait du turnover constaté dans les effectifs de la société et dans le secteur, la probabilité que les salariés de moins de 50 ans atteignent la retraite en restant dans l'entreprise est quasi nulle.

Les engagements ne font pas l'objet d'une gestion externe et aucune prestation n'a été payée au cours de 2007 et 2008.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	2008	2007
Coût des services rendus	40	16
Coût financier	0	0
Rendement attendu des actifs du régime	0	0
Coût des services passés	-18	-57
Autres	0	0
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	21	-41

Note 20 : PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

(en K€)	COURANT			NON COURANT				TOTAL
	Actions en justice	Plan social	Total C	Charges d'impôt	IDR	Autres	Total NC	
Au 1er janvier 2008	242	247	489	-	85	98	183	672
Augmentation des provisions	429	19	448	-	40	13	53	501
Reprise des provisions	202	247	449	-	18	89	107	556
Au 31 décembre 2008	469	19	488	-	106	22	128	617

Après avoir consulté des conseils juridiques, le montant de la provision pour action en justice est déterminé sur la base de la meilleure estimation des coûts probables, elle correspond principalement à des provisions Prud'hommes dont l'issue devrait être l'année 2009.

Les reprises de provision ont été entièrement utilisées sur 2008.

Note 21 : PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En 2007 les autres produits & charges opérationnels étaient principalement constitués de l'abandon du compte courant par QUINTA INDUSTRIES vis-à-vis de DUBOI.

Note 22 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS en K€	31/12/2008	31/12/2007
Reprises de provisions	0	0
Produits encaissés et divers	83	34
TOTAL	83	34

CHARGES FINANCIERES en K€	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts bancaires, sur comptes-courants, des dettes commerciales et agios	728	880
Commission de financement Factor	80	20
Intérêts Obligations convertibles	88	84
Intérêts sur actualisation de la dette RJ	376	308
Intérêts liés à la dette de location gérance	-	4
Différence négative de change	5	3
Divers	-	19
Frais liés aux leasing activés	296	178
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL	1573	1494

Note 23 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

A ce jour, le pôle « Recherche et développement », compte 17 personnes, au niveau du groupe, représentant une masse salariale brute de 425 K€.

D'une part, ces équipes sont au service des différents secteurs d'activités du groupe pour améliorer les performances techniques des équipes et d'autre part, elles participent à deux projets (STORYEDITOR - STORYMAKER), en partenariat avec la société REALVIZ, de « chaîne de pré-production, production & post-production intégrée 3D » dans le cadre d'une convention avec le CNC, direction du multimédia et des industries techniques et le RIAM recherche et innovation en audiovisuel et multimédia, étant donné que les frais liés à ce projet sont activés.

Un troisième projet (HD3D) en partenariat avec le conseil régional des Hauts de Seine et la création d'un pôle compétitivité, a débuté au premier trimestre 2007.

Les frais de développement concernant la technologie 3D temps réel (logiciels d'animation en 3D, storyboarder), sont enregistrés en immobilisations en cours (pour un montant de 362 k€ au 31/12/2008) jusqu'à leur date d'achèvement et amortis à compter de leur date d'achèvement sur 36 mois.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable des actifs incorporels concernés (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité).

Note 24 : CHARGES D'IMPOTS SUR LE RESULTAT

	2008	2007
Impôt courant (K€)	0	22

Note 25 : RESULTATS PAR ACTION

Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

	2008	2007
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société (part du groupe) (K€)	-10 357	-3 981
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	2 823	2 823
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	-3,67	-1,41

Note 26 : ENGAGEMENTS

Engagement reçu

La SA Eliote a acquis, auprès du garant société DURAN SA, détentrice de 100% de la SARL DURAN DUBOI Services, 100% du capital et des droits de vote de ladite société, en exécution d'une promesse synallagmatique de cession desdits titres, conclue en date du 8 juin 2005. Un acompte de 80K€ a été versé à la société DURAN. La promesse sera effective sous certaines conditions en date du 30 juin 2009.

Engagement de Contrats de Crédits Baux et de location financière

Les loyers restant à payer au titre de ces contrats s'élèvent à 4126 K€.

Note 27 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe est contrôlé par QUINTA INDUSTRIES, qui détient environ 58%, au 31/12/2008, du capital de la Société.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées.

Détail des sociétés concernées :

LTC, SCANLAB, SIS TV, SIS, Quinta Industries, Ex-Machina

27.1 Relations avec la maison mère (Quinta Industries)

Ventes de biens et services (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
<u>Ventes de biens</u>	3	0
<u>Ventes de services</u>	6	15
TOTAL Ventes de biens et services	9	15

Achats de biens et services (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
<u>Achats de biens</u>	6	0
<u>Achats de services</u>	4 092	2 430
TOTAL Achats de biens et services	4 098	2 430

Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et services (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
<u>Créances sur la maison-mère</u>	10	12
<u>Dettes envers la maison - mère</u>	4 287	1 638

Prêts reçus (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
A l'ouverture	12 704	7 020
Prêts consentis durant l'exercice	5 515	5 014
Remboursements perçus	0	0
Intérêts de la période	397	670
Intérêts reçus	0	0
A la clôture	18 616	12 704

27.2 Relations avec les parties liées (hors Quinta Industries)

Ventes de biens et services (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
<u>Ventes de biens</u>	144	18
<u>Ventes de services</u>	1510	1292
TOTAL Ventes de biens et services	1 654	1 310

Achats de biens et services (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
<u>Achats de biens</u>	565	183
<u>Achats de services</u>	1 887	2 284
TOTAL Achats de biens et services	2 452	2 467

Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et services (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
<u>Créances sur les parties liées</u>	1 502	1 056
<u>Dettes envers les parties liées</u>	2 041	915

Prêts consentis à des parties liées (base en immobilisations) (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
A l'ouverture	0	1 553
Prêts consentis durant l'exercice		
Remboursements perçus	0	-1 553
Intérêts de la période		
Intérêts reçus		
A la clôture	0	0

Prêts reçus des parties liées (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
Parties liées - hors QUINTA		
A l'ouverture	868	0
Prêts consentis durant l'exercice	0	868
Remboursements perçus	868	0
Intérêts de la période	0	0
Intérêts reçus	0	0
A la clôture	0	868
Quinta Communication (majoritaire jusqu'au 10 février 2006)		
A l'ouverture	1 373	2 207
Prêts consentis durant l'exercice	0	0
Remboursements perçus	0	930
Intérêts de la période	50	96
Intérêts reçus	10	0
A la clôture	1 413	1 373

27.3 Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont constitués du président et des membres du conseil d'administration.

Rémunération Brute et AEN (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
Farid DJOUHRI	282	305
Jean-Robert GIBARD	503	418
Olivier CHIAVASSA	675	245
Total	1 460	968

Note 28 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	ERNST & YOUNG				AMON				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit												
<i>Commissariat aux comptes,</i>												
Société Mère	70 004	78 820	90%	68%	0	37 128	0%	64%	60 500	0	100%	0%
Filiales intégrées globalement	17 976	36 355	10%	32%	16 500	20 750	100%	36%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	87 980	115 175	100%	100%	16 500	57 878	100%	100%	60 500	0	100%	0

Note 29 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 était le suivant :

Société mère Duran SA	% Intérêt	% Contrôle
Duboi SA	100,00	100,00
Valentine Productions SARL	99,00	99,00
Acousti Studios SARL	100,00	100,00
Duran Duboi Services SARL	99,40	99,40
Auditoriums de Joinville SA	100,00	100,00
SNC Boulogne Audiovisuel	100,00	100,00

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est le suivant :

Société mère Duran SA	% Intérêt	% Contrôle
Duboi SA	100,00	100,00
Valentine Productions SARL	99,00	99,00
Acousti Studios SARL	100,00	100,00
Auditoriums de Joinville SA	99,99	99,99

Toutes ces sociétés ont été consolidées par intégration globale.

Note 30 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Opération de reconstitution partielle des capitaux propres de la Société

L'assemblée générale des actionnaires de la société Duran réunie le 20 février 2009 a décidé la mise en œuvre d'une opération de recapitalisation de la Société afin de reconstituer partiellement ses capitaux propres.

Cette recapitalisation a été réalisée par l'intermédiaire d'une opération de réduction de capital à zéro puis d'augmentation du capital de la Société (opération dite de « **coup d'accordéon** »).

L'intégralité des 20.476 obligations remboursables en actions de la Société (« **ORA** ») émises par cette dernière le 27 octobre 2003 a été remboursée en 20.476 actions de la Société préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

En conséquence, le capital social a été porté à 4.327.467,18 euros divisé en 2.843.514 actions sans valeur nominale exprimée.

En application des stipulations du contrat d'émission des 35.601 obligations convertibles en actions de la Société (« **OCA** »), conclu le 27 octobre 1997 et modifié le 27 octobre 2003, les titulaires d'OCA pouvaient librement opter, jusqu'au 26 février 2009, pour la conversion de leurs OCA préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

Il n'a été procédé à aucune conversion d'OCA.

Cette absence de conversion des OCA préalablement au lancement des opérations a conduit à la transformation de ces titres en obligations simples (non convertibles) à compter de la date de réalisation de l'opération de coup d'accordéon jusqu'au terme de l'emprunt obligataire (2013).

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 mars 2009 en vue de mettre en œuvre la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009.

Ainsi, le conseil a décidé d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 13.847.913,18 euros et de le porter ainsi à un montant maximum de 13.847.913,18 euros par la création et l'émission de 2.843.514 actions nouvelles de numéraire, toutes de même catégorie, sans valeur nominale chacune émises au pair, soit 4,87 euros.

La note d'opération relative à l'augmentation de capital a reçu le 12 mars 2009 le visa n°09-056 de l'Autorité des Marchés Financiers.

La période de souscription des actions nouvelles était ouverte du 16 au 27 mars 2009 inclus.

La souscription de Quinta Industries à l'augmentation de capital s'est réalisée par compensation avec la créance qu'elle détient en compte courant sur la Société.

A l'issue de la période de souscription, le conseil d'administration s'est réuni le 7 avril 2009 et a constaté que les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission et a en conséquence alloué les actions nouvelles non souscrites au profit de la société Quinta Industries.

En conséquence, l'augmentation de capital a été intégralement souscrite. Ainsi, le capital social a été porté à 13.847.913,18 euros par la création et l'émission de 2.843.514 actions nouvelles de numéraire.

A l'issue de cette opération, la société Quinta Industries détient 2 804 689 actions sur les 2.843.514 actions composant le capital social soit 98.63 % du capital.

Réaménagement du plan de continuation

A la demande de Duran, dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a décidé le réaménagement du plan de continuation de la société Duran arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

Ainsi, il sera proposé aux créanciers (hors obligataires) un remboursement du solde de leurs créances selon les modalités suivantes :

- option 1 : règlement définitif pour solde de tout compte de 20% du solde du montant de la créance au plus tard dans les 3 mois du jugement définitif
- option 2 : règlement du solde de la créance en cinq échéances au 2 décembre de chaque année comme suit :
 - => Années 2009 à 2011 :10%,
 - => Années 2012 et 2013 : 20%.

A la demande de Duboi, dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a également décidé le réaménagement, en des termes identiques à ceux de la société Duran, du plan de continuation de la société Duboi arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

Duran, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Duran, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Duran, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
 - la justification de nos appréciations ;
-
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 3.1.c de l'annexe concernant le risque de liquidité et indiquant que la société Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire de votre société, s'engage à lui apporter le soutien financier nécessaire pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation sur la base, principalement, de flux prévisionnels de trésorerie d'exploitation actualisés selon la méthode décrite dans la note 2.5 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis et des estimations retenues par votre groupe, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour les données prévisionnelles et de l'évaluation des écarts d'acquisition qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

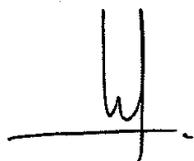
Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 3 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Henri Baetz

ERNST & YOUNG et Autres



François Rochmann

DURAN

(Groupe QUINTA INDUSTRIES)

Société anonyme au capital de 13.847.913,18 €

35, rue Gabriel Péri

92 130 Issy les Moulineaux

RCS NANTERRE B 328 732 839

tél (33) 1 45 29 99 99 fax (33) 1 45 29 99 98

www.duran-duboi.com

Comptes sociaux au 31 décembre 2008
--

(en milliers d'€) 31.12.08 31.12.07

ACTIF

	<i>Montant brut</i>	<i>Amortissements et provisions</i>	<i>Montant net</i>	<i>31.12.07</i>
Actif immobilisé				
Fonds commercial	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	3 820	3 765	55	443
Matériel et outillage	2 756	2 334	422	308
Autres immobilisations corporelles	3 612	1 409	2 203	2 239
Participations	10 045	9 964	81	81
Créances rattachées à des participations	347	347	0	0
Autres immobilisations financières	11		11	18
Total	20 591	17 819	2 772	3 088
Actif circulant				
Marchandises et en cours	95	26	69	86
Avances et acomptes sur versés sur commandes				
Clients	10 851	1 073	9 778	6 575
Autres créances	2 817	227	2 590	1 967
Titres de placement	71	69	2	3
Disponibilités	36		36	1
Charges constatées d'avance	466		466	606
Total	14 337	1 395	12 942	9 237
Charges à répartir	0		0	0
Prime de remboursement des obligations	104		104	125
Ecart de conversion actif	0		0	0
Total général	35 031	19 214	15 817	12 450

PASSIF*(en milliers d'€) 31.12.08*

	<i>Montant net</i>	<i>31.12.07</i>
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	4 296	4 296
Primes d'émission, de fusion	21 082	21 082
Réserve légale	22	22
Réserves statutaires	417	417
Réserves réglementées	52	52
Report à nouveau	- 47 470	- 36 863
Résultat de l'exercice	- 5 542	- 10 607
Subventions d'investissement		
Total	- 27 142	-21 600
(a). Provisions		
Provisions pour risques	467	311
Provisions pour charges	47	58
Total	514	368
Dettes		
Emprunt obligataire convertible	2 715	2 715
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 662	1 758
Emprunts et dettes financières divers	16 890	12 859
Dettes fournisseurs	8 981	5 770
Dettes fiscales et sociales	8 738	8 195
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres dettes	3 215	2 000
Produits constatés d'avance	245	384
Total	42 445	33 682
Total général	15 817	12 450

<i>(en milliers d'€)</i>	<i>Au 31.12.08</i>	<i>Au 31.12.07</i>
Ventes de marchandises	330	293
Production de services	15 020	11 760
Chiffre d'affaires net	15 350	12 053
Production immobilisée	0	545
Subventions d'exploitation	239	88
Reprise sur provisions et transfert de charges	127	767
Autres produits	21	17
Total des produits d'exploitation	15 736	13 469
Achats de marchandises	577	242
Achats de matières premières	1	1
Variation de stocks	-9	-37
Autres achats et charges externes	9 379	8 351
Impôts et taxes	575	609
Salaires et appointements	5 138	5 895
Charges sociales	2 632	2 855
Dotations aux amortissements et provisions	896	1 886
Dotations sur actif circulant	254	20
Dotations provisions pour risques et charges	14	9
Autres charges	93	9
Total des charges d'exploitation	19 549	19 840
Résultat d'exploitation	- 3 813	- 6 371
Bénéfice attribué sur opérations en commun	0	46
Perte supportée sur opérations en commun	- 205	-32
Autres intérêts et produits	64	4
Reprises sur provisions et transfert de charges	768	2 267
Produits des autres valeurs	26	111
Total des produits financiers	858	2 382
Dotations financières	472	3 150
Intérêts et charges	695	2 977
Total des charges financières	1 166	6 126
Résultat financier	- 309	- 3 744
Résultat courant avant IS	- 4 327	- 10 102
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	221	660
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25	40
Reprises sur provisions et transfert de charges	281	52
Total des produits exceptionnels	528	752
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 279	542
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26	426
Dotations exceptionnelles aux amortiss. et provisions	438	301
Total des charges exceptionnelles	1 744	1 270
Résultat exceptionnel	- 1 216	-517
Impôt sur les bénéfices	0	12
Résultat net	- 5 542	- 10 607

A) Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

Faits marquants :

Les sociétés SNC Boulogne et DDS, filiales à 100 % de la société DURAN, ont fait l'objet, le 28 Juin 2008, d'une Transmission Universelle de Patrimoine à leur société mère. Ces TUP n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes de l'exercice.

Le plan de réduction des effectifs décidé au 31/12/2007 a été fait en 2008 comme prévu pour un coût total de 405 k€, 15 salariés ont été concernés contre 9 personnes prévues dans le plan initial.

Dans ce contexte, pour abaisser de nouveau les charges fixes, un deuxième plan de réduction des effectifs a été décidé fin juin 2008. Après de nombreuses discussions avec les partenaires sociaux, la mise en œuvre s'est étalée sur le deuxième semestre 2008. Ce nouveau plan a concerné 6 personnes principalement de l'équipe animation 3D pour un montant total de 238 k€

Continuité d'exploitation

Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire, s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire à DURAN pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité de l'exploitation.

Il est rappelé que ce soutien perdure depuis l'adoption du plan de redressement par voie de continuation du 02/12/03.

Comparabilité des exercices

Du fait de l'apport en location gérance du fonds de commerce de Duboi au 1^{er} juin 2007 et du transfert de l'activité de Duboi à cette date, l'exercice 2008 n'est pas comparable à l'exercice 2007.

Evénements postérieurs à la clôture :

=> Opération de reconstitution partielle des capitaux propres de la Société

L'assemblée générale des actionnaires de la société Duran réunie le 20 février 2009 a décidé la mise en œuvre d'une opération de recapitalisation de la Société afin de reconstituer partiellement ses capitaux propres.

Cette recapitalisation a été réalisée par l'intermédiaire d'une opération de réduction de capital à zéro puis d'augmentation du capital de la Société (opération dite de « coup d'accordéon »).

L'intégralité des 20.476 obligations remboursables en actions de la Société (« ORA ») émises par cette dernière le 27 octobre 2003 a été remboursée en 20.476 actions de la Société préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

En conséquence, le capital social a été porté à 4.327.467,18 euros divisé en 2.843.514 actions sans valeur nominale exprimée.

En application des stipulations du contrat d'émission des 35.601 obligations convertibles en actions de la Société (« OCA »), conclu le 27 octobre 1997 et modifié le 27 octobre 2003, les titulaires d'OCA pouvaient librement opter, jusqu'au 26 février 2009, pour la conversion de leurs OCA préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

Il n'a été procédé à aucune conversion d'OCA.

Cette absence de conversion des OCA préalablement au lancement des opérations a conduit à la transformation de ces titres en obligations simples (non convertibles) à compter de la date de réalisation de l'opération de coup d'accordéon jusqu'au terme de l'emprunt obligataire (2013).

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 mars 2009 en vue de mettre en œuvre la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009.

Ainsi, le conseil a décidé d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 13.847.913,18 euros et de le porter ainsi à un montant maximum de 13.847.913,18 euros par la création et l'émission de 2.843.514 actions nouvelles de numéraire, toutes de même catégorie, sans valeur nominale chacune émises au pair, soit 4,87 euros.

La note d'opération relative à l'augmentation de capital a reçu le 12 mars 2009 le visa n°09-056 de l'Autorité des Marchés Financiers.

La période de souscription des actions nouvelles était ouverte du 16 au 27 mars 2009 inclus.

La souscription de Quinta Industries à l'augmentation de capital s'est réalisée par compensation avec la créance qu'elle détient en compte courant sur la Société.

A l'issue de la période de souscription, le conseil d'administration s'est réuni le 7 avril 2009 et a constaté que les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission et a en conséquence alloué les actions nouvelles non souscrites au profit de la société Quinta Industries.

En conséquence, l'augmentation de capital a été intégralement souscrite. Ainsi, le capital social a été porté à 13.847.913,18 euros par la création et l'émission de 2.843.514 actions nouvelles de numéraire.

A l'issue de cette opération, la société Quinta Industries détient 2 804 689 actions sur les 2.843.514 actions composant le capital social soit 98.63 % du capital.

=> Réaménagement du plan de continuation

Dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a décidé le réaménagement du plan de continuation de la société Duran arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

Ainsi, il sera proposé aux créanciers (hors obligataires) un remboursement du solde de leurs créances selon les modalités suivantes :

- option 1 : règlement définitif pour solde de tout compte de 20% du solde du montant de la créance au plus tard dans les 3 mois du jugement définitif ;
- option 2 : règlement du solde de la créance en cinq échéances au 2 décembre de chaque année comme suit :
Années 2009 à 2011 :10%,
Années 2012 et 2013 : 20%.

B) Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

1) Immobilisations incorporelles

- Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

* des logiciels informatiques de gestion ou de production, acquis ou produits par la société elle-même et amortis sur douze mois prorata temporis, ou linéairement sur 3 ans.

* des films et coproductions destinés aux chaînes de télévision.

2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire comme suit :

. matériel son et vidéo	:	3 à 5 ans
. aménagements et installations	:	4 à 15 ans
. matériel et mobilier de bureau	:	4 à 10 ans

Le coût de production des travaux immobiliers faits par l'entreprise comprend le coût des matériaux et les charges salariales du personnel concerné.

3) Participations, autres titres immobilisés, créances sur titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité et/ou à la valeur vénale de l'entreprise, en tenant compte respectivement de la quote-part de situation nette comptable et/ou des perspectives de rentabilité et de développement des filiales. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition et/ou valeur vénale.

Les créances sur titres de participation sont classées en immobilisations financières, ainsi que les éventuelles provisions qui y sont rattachées.

4) Valeurs d'exploitation

Les en-cours ainsi que les stocks de marchandises sont évalués au prix d'achat.

Les titres d'autocontrôle sont classés en trésorerie, ainsi que les éventuelles provisions qui y sont rattachées.

5) Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, en fonction des risques de non recouvrement.

6) Indemnités de départ à la retraite

L'évaluation d'indemnité de départ à la retraite est comptabilisée en provision pour charge. L'évaluation tient compte de l'ancienneté des salariés, du taux de rotation constaté et de la probabilité des salariés d'être présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Compte tenu de la loi Fillon, l'engagement a été calculé pour un départ à la retraite à 65 ans.

7) Opérations en devises

Les charges et les produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération ; les dettes, les créances et les disponibilités ont été converties et comptabilisées au bilan, sur la base du dernier cours de change. La différence résultant de l'actualisation des opérations en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

8) Crédit impôt recherche

Au cours de l'exercice 2008, nous n'avons pas constaté de crédit impôt recherche.

9) Intégration fiscale

DURAN est tête de l'intégration fiscale comprenant les sociétés suivantes : AUDITORIUMS DE JOINVILLE, DUBOI, VALENTINE, et ACOUSTI STUDIOS.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société prend en charge l'impôt qu'elle aurait acquitté si elle n'était pas intégrée fiscalement, les économies d'impôts bénéficiant le cas échéant à DURAN.

10) Emprunt obligataire

L'emprunt obligataire est comptabilisé au crédit du compte intéressé pour sa valeur totale, prime de remboursement comprise.

La contrepartie de la prime est enregistrée au débit du compte 169 figurant à l'actif du bilan.

La prime de remboursement des obligations est amortie sur la durée totale de l'emprunt depuis son origine.

11) Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue comme suit : les prestations de services sont facturées en fin de mois, sur relevé récapitulatif de l'activité du mois écoulé en fonction du taux contractuel net des remises commerciales.

Les dépassements par rapport au bon de commande ou au contrat initial font l'objet d'additifs et sont facturés également sur relevé récapitulatif.

Les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des récapitulatifs facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent à l'actif du bilan en "Factures à émettre". Les services facturés mais non totalement exécutés sont déduits du chiffre d'affaires facturé et sont portés au passif du bilan en "Produits constatés d'avance".

Les estimations de chiffre d'affaires sont revues mensuellement en fonction des plannings et des contrats.

Certaines prestations sont facturées au forfait, mais ce mode reste exceptionnel. Le chiffre d'affaires est alors comptabilisé à l'avancement des coûts estimés sur le contrat et le budget global de la prestation est revu chaque trimestre.

Au 31 décembre 2008, il n'y a pas de perte à terminaison provisionnée.

|

C) Notes relatives à certains postes du bilan

1) Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

Immobilisations incorporelles

	<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/07</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>31/12/08</i>
<u>VALEURS BRUTES</u>					
Fonds commercial		0		0	0
Coproductions		2 063	0	0	2 063
Logiciels		1 661	96	0	1 757
Immo incorporelles en cours		0	0	0	0
Total		3 724	96	0	3 820

	<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/07</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>31/12/08</i>
<u>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</u>					
Coproductions		1 661	403	0	2 064
Logiciels		1 621	81	0	1 702
Total		3 282	484	0	3 766

Les principales variations de l'exercice concernent les droits de Coproduction du téléfilm ALIBABA qui ont été dépréciés en totalité pour 403 K€.

Immobilisations corporelles

	<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/07</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>31/12/08</i>
<u>VALEURS BRUTES</u>					
Matériel son et vidéo		2 819	833	896	2 756
Aménagements et installations		2 560	561	13	3 108
Autres immobilisations		799	82	377	503
Total		6 178	1 475	1 287	6 367

	<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/07</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>31/12/08</i>
<u>AMORTISSEMENTS</u>					
Matériel son et vidéo		2 511	696	873	2 334
Aménagements et installations		899	247	10	1 136
Autres immobilisations		221	52	0	273
Total		3 631	994	883	3 743

Immobilisations financières

	<i>En milliers d'€ 31/12/07</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>31/12/08</i>
<u>VALEURS BRUTES</u>				
Titres de participation	9 650	441	46	10 045
Créances rattachées aux participations	929	10	592	347
Prêts et autres immo. Financières	18	0	6	12
Total	10 597	450	643	10 403

	<i>En milliers d'€ 31/12/07</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>31/12/08</i>
<u>PROVISIONS</u>				
Titres de participation	9 569	441	46	9 964
Créances rattachées aux participations	929	10	592	347
Total	10 498	450	637	10 311

L'augmentation des titres de participation correspond à l'augmentation du capital d'ACOUSTI de 431 K€ par incorporation d'une partie du compte courant de DURAN en date du 16/10/2008. Cette augmentation a été suivie d'une réduction du capital d'ACOUSTI afin d'imputer cette réduction sur les pertes antérieures permettant ainsi à ACOUSTI de reconstituer ses capitaux propres

La diminution des créances relatives aux participations concerne principalement l'abandon du compte courant de SNC BOULOGNE suite à la TUP du 28/06/2008 ainsi que du transfert du compte courant ACOUSTI dans les titres ACOUSTI afin d'effectuer l'augmentation du capital d'ACOUSTI. Ces comptes courants ayant été dépréciés en 2007, nous avons donc repris leur provision correspondante.

<i>Détail des créances rattachées à des participations en K€ :</i>	VBrute	VNette
Acousti Studios	11	0
Valentine	335	0
SNC Boulogne	0	0
Total	347	0

2) Provisions

Les provisions inscrites au bilan s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/07</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>31/12/08</i>
PROVISIONS				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	267	438	247	458
Provisions pour charges	43	0	34	9
Provisions pour charges IDR	58	14	24	47
Provisions pour dépréciation				
Immobilisations incorporelles	1 550	0		1 550
Immobilisations financières	9 569	441	46	9 964
Titres de placement				
Créances rattachées à des participations	929	10	592	347
Stocks		26	0	26
Créances clients	423	650		1 073
Autres créances	296	227	227	296
Total	13 135	1 805	1 171	13 770

Les plus importantes dotations concernent :

- ✓ la provision complémentaire sur les titres Acousti (441 K€)
- ✓ la provision pour litige prud'hommes à hauteur de 414 K€

La reprise de provision pour risque concerne le plan social provisionné au 31/12/2007. Cette reprise a été utilisée en totalité.

La reprise de provision sur créances rattachées concerne les comptes courants Acousti (transfert du compte courant dans les titres) et SNC Boulogne (TUP au 28/06/2008).

3) Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients s'élèvent à 10 851 K€ et sont en grande partie à moins d'un an, sauf les clients douteux pour un montant de 1 173 k€.

Le solde des créances cédées pour affacturage est au 31/12/2008 de 433 K€. Ces créances ne sont pas déconsolidées.

4) Subventions

Pas de nouvelles subventions d'investissements constatées en 2008.

5) Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/08</i>	<i>31/12/07</i>
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires :	836	0
Fournisseurs :	2 056	277
Clients (avoirs à établir) :	2 470	1 361
Personnel :	441	586
Dettes fiscales et sociales :	1 311	1 599
	<u>7 113</u>	<u>3 823</u>

6) Produits à recevoir

<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/08</i>	<i>31/12/07</i>
Clients - factures à établir :	306	4
Fournisseurs - avoirs à recevoir :	17	3
Subvention à recevoir :	268	297
Organismes sociaux-produits à recevoir :	0	30
Etat - produits à recevoir :	65	6
	<u>656</u>	<u>340</u>

7) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (466 K€) concernent principalement la location immobilière (31 K€), les leasings ou locations évolutives (372 K€), la maintenance (43 K€) et les autres achats et charges externes (20 K€).

8) Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance (245 K€) concernent la subvention HD3D (165 K€) - projet en partenariat avec le Conseil Général des Hauts de Seine sur une période de 30 mois et dont le but est la création d'outils collaboratifs permettant la prise en charge (gestion + traçabilité) des grosses productions américaines et françaises ainsi que le film MIC MAC pour l'activité studio Duran Duboi (80 K€).

9) Prime de remboursement des obligations

Suite à la renégociation des termes du contrat d'émission des obligations convertibles, les obligations ne seront remboursables qu'en 2013 et la nouvelle prime d'émission est de 208 K€. Celle-ci est amortie sur 10 ans à compter de l'exercice 2003/2004.

Au 31 décembre 2008, 104 K€ ont été amortis, portant la prime d'émission à un montant de 104 K€ à l'actif du bilan.

10) Composition du capital

Capital :

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 4.296.305 € divisé en 2.823.038 actions de même nominal entièrement libéré.

La société détient des titres d'autocontrôle à hauteur de 1.401 actions pour un montant brut de 70 K€ classés en trésorerie et dépréciés pour 69 K€.

Variation des capitaux propres en K€ :

Capitaux propres au 31/12/07	- 21 600
Conversion des obligations en actions	0
Variation des subventions	0
Résultat au 31/12/2008	- 5 542
Capitaux propres au 31/12/2008	- 27 142

11) Dettes - échéancier par nature

Suite à la poursuite du plan de redressement par voie de continuation, il convient de présenter les dettes en fonction de leur échéance connue à ce jour et leur nature :

Nature	K€ au 31/12/2008	Echéance < 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
<u>Dettes nées avant la DCP</u>				
Emprunt obligataire + ORA	2.715		2 715	
Dettes fournisseurs	1 034	148	887	0
Emp et dettes aup des ets de crédit	453	65	388	0
Emp et dettes financières divers	402	57	345	0
Dettes sociales	2 478	355	2 123	0
Dettes fiscales	2 033	290	1 742	0
Autres dettes	0			0
SSTOTAL 1 (30%)	9.115	915	8.200	0
Dettes nées après la DCP				
Dettes fournisseurs	7.946	2.451	5.495	
Dettes fournisseurs immos	0	0		
Emp et dettes aup des ets de crédit	1.209	1.209		
Emp et dettes financières divers	16.488	489	15.999	
Dettes sociales	1.556	1.556		
Dettes fiscales	2.671	2.671		
Autres dettes	3.215	3.215		
<u>Produits constatés d'avance</u>	245	245		
SSTOTAL 2 (70%)	33.330	11.836	21.493	0
TOTAL DES DETTES (100%)	42.445	12.752	29.693	0

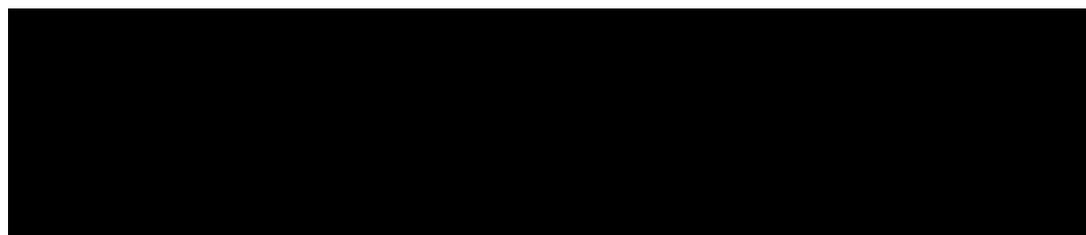
--	--	--	--	--

Au 31 décembre 2008, Duran n'a pas réglé ses dettes conformément à l'échéancier défini lors du plan de continuation. Le plan de continuation a été modifié par le tribunal de Commerce le 04/03/2009 reportant l'échéance de 2008 pour 50% en 2012 et 50% en 2013 - les remboursements seront désormais à hauteur de 20% de la dette contre 15% initialement prévus.

12) Ventilation du chiffre d'affaires

	<i>En milliers d'€</i>			
	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<u>Total</u>	
	<i>31/12/2008</i>	<i>31/12/2008</i>	<i>31/12/2008</i>	<i>2007</i>
Ventes de marchandises	330		330	293
Production vendue de services	12 941	2 079	15 020	11 760
Total	13 270	2 079	15 350	12 053

Répartition du chiffre d'affaires par marché en pourcentage :



Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique :

L'organisation de la société ne rend pas significative l'information sectorielle par zone géographique, la quasi-totalité de l'activité étant réalisé en France, Paris et Région Parisienne.

13) Résultat financier : - 308 K€

<u>EN MILLIERS D'€</u>	<i>31/12/08</i>	<i>31/12/07</i>
Produits financiers	858	2 382
Produits de participation	0	0
Intérêts des prêts aux filiales	26	111
Gains de change	64	4
Reprise provision titres + filiales	768	2 267
Autres		0
Charges financières	1 166	6 125
Intérêts sur Emprunt Obligataire		
Intérêts des emprunts filiales et Quinta	491	420
Dotations prime de remboursement des obligations	21	21

Intérêts bancaires et OC	130	106
Pertes de change	5	3
Dotations provision pour titres de participation et créances sur titres	449	3 127
Perte sur créances liés à participation	0	2 448
Dotations provision pour titres de placement	1	1
Autres - Mali sur TUP	68	
RESULTAT FINANCIER	- 308	- 3 744

Le taux de rémunération employé pour les prêts et emprunts à la maison mère et aux filiales est le taux EONIA au 31 décembre 2008 majoré de 0,5 point sauf pour LTC et SCANLAB pour lesquelles le taux utilisé est de 5.86%

Les dotations aux provisions sur les titres et créance de la filiale « Acousti » et des créances de la filiales « Valentine », s'élèvent à 449 K€.

14) Résultat exceptionnel : - 1 010 K€

Produits exceptionnels		528
Dettes forcloses	46	
Reprise provision liée au Plan social	247	
Remises pénalités	3	
Produits de cessions des immobilisations	25	
Reprises sur provisions	34	
Litige prud'homal	172	
Charges exceptionnelles		- 1 744
Pénalités et amendes organismes sociaux-fiscaux	190	
Subventions Restaurant des Auditoriums	44	
Honoraires liés au modif plan de continuation RJ	17	
Litige prud'homal	217	
Honoraires pour op.liées à la Bourse	188	
Charges liées au plan social	623	
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	26	
Fonds de commerce	0	
Matériels	0	
Titres de participation	0	
Provision pour risque	5	
Risque social	433	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		- 1 216

(b). 15) Impôts sur les bénéfices

Il n'a pas été constaté de charge d'impôt au 31/12/2008.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt en K€ :

- allègement :	
o provision pour congés payés	121
o participation à l'effort de construction	9
o contribution de solidarité	7
- accroissement :	
o charges à répartir	0

Au 31 décembre 2008, le montant des déficits de la société DURAN, si elle était imposée séparément, s'élève à 46.715 K€, dont 4.320 K€ nés au titre de 2008.

D) Autres informations

1) Etat des échéances au 31.12.08

CREANCES

<i>Etat des créances (en milliers d'€)</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A 1 an au plus</i>	<i>A plus d'un an</i>
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	347	347	
Autres immobilisations financières	12		12
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	1.173	105	1.068
Autres créances clients	9.679	9.679	
Personnel et comptes rattachés	6	6	
Taxe sur la valeur ajoutée	1.935	1.935	
Autres impôts	362	362	
Débiteurs divers	514	514	
Charges constatées d'avance	466	466	
Total des créances	14.493	13.413	1.079

DETTES

Pour rappel, le nouvel échéancier des dettes est détaillé dans le point C) 11).

2) Entreprises liées

Postes comprenant des montants relatifs aux participations :

Montants bruts en K€	<u>Au</u> <u>31/12</u> <u>/08</u>	Au 31/12/07
Titres de participation	9.912	9.517
Créances rattachées aux participations	347	929
Créances clients (+fae)	2.066	1.579
Dettes fournisseurs (+fnp)	6.680	2.973
Autres dettes	16.413	12.400
Autres créances	0	173
Produits financiers	26	111
Charges financières	491	420

3) Engagements financiers

Effets escomptés non échus : Néant

Avals et Cautions :

- Plus de caution solidaire en faveur de sa filiale ACOUSTI car l'emprunt contracté auprès du Crédit Lyonnais a été totalement remboursé au cours du premier trimestre 2008.

Un contrat de location du fonds de commerce de DUBOI a été signé entre DURAN et DUBOI au 01/06/2007 et pour une durée de 3 ans reconductible tacitement.

Engagement reçu :

La SA Eliote a acquis, auprès du garant société Duran SA, détentrice à 100% de la Sarl Duran Duboi Services, 100% des capital et des droits de vote de ladite société, en exécution d'une promesse synallagmatique de cession desdits titres, conclue en date du 8 juin 2005. Un acompte de 80 K€ a été versé à la société Duran. La promesse sera effective sous certaines conditions en date du 30 juin 2009.

4) Droit individuel à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminé de droit privé, un droit

individuel à formation d'une durée de 21 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 126 heures). Au cours de l'exercice 2008, plus de la moitié des salariés ont bénéficié de formation relevant du DIF. Il reste encore une forte quote-part de droits individuels à la formation au 31 décembre 2008 soit un solde de 3 089 heures .

5) Frais de recherche et développement

Au cours de l'exercice, les dépenses de recherche et développement ont été comptabilisées en charges pour 14 K€ (hors salaires). Suite au rapprochement des deux départements R&D de DURAN et DUBOI, le département se compose de 17 personnes et a représenté une masse salariale chargée de 625 K€.

6) Crédit-bail et locations financières

(en milliers d'€)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Amortissements			Redevances et loyers payés		
		Cumul an - 1	Dotations	Total	Cumul an -1	Exercice	<u>Total</u>
Matériels	9.538	5.364	1.169	6.534	5.894	1.553	7.447
Autres immo. Corp.	33	33	0	33	36	0	36
Total	9.571	5.397	1.169	6.567	5.930	1.553	7.483

Postes du bilan	Redevances et loyers restant à payer		
	A - 1 an	A + 1 an et - 5 ans	Total
Matériels	1.528	2.468	3.995
Autres immo. corporelles	0	0	0
Total	1.528	2.468	3.995

6) Effectif mandataires et salariés permanents, hors intermittents à la clôture de l'exercice

	<u>Au 31/12/08</u>	<u>Au 31/12/07</u>
Cadres	43	57
Employés	15	28
Total	58	85

7) Rémunérations des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction et d'administration s'élève à 0 K€.

8) Engagement retraite

Engagements inscrits au bilan au titre des engagements de retraite :

en k€	31/12/2008	31/12/2007
Provisions pour retraites	106	85

Ces engagements correspondent en totalité aux indemnités de départ en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraites sont les suivantes :

- (1) Age de départ à la retraite : 65 ans, compte tenu de la loi Fillon
(2) Salaire retenu : salaire le plus avantageux entre la moyenne des 3 derniers et des 12 derniers mois
(3) Taux de charges patronales : taux constaté sur 2007
(3) Table de probabilité :

Age du salarié	Ancienneté dans l'entreprise	% de chance d'atteindre la retraite en restant dans l'entreprise*
< 50 ans		0%
de 50 à 55 ans	a) moins de 5 ans	50%
	b) de 5 à 20 ans	75%
	c) plus de 20 ans	95%
> 55 ans		95%

* le % tient compte de la mortalité ainsi que du risque de départs anticipés

Du fait du turnover constaté dans les effectifs de la société et dans le secteur, la probabilité que les salariés de moins de 50 ans atteignent la retraite en restant dans l'entreprise est quasi nulle.

Les engagements ne font pas l'objet d'une gestion externe et aucune prestation n'a été payée au cours de 2007 et 2008.

9) Sociétés consolidantes

La société Duran est consolidée par intégration globale dans :

- ⇒ les comptes consolidés de Duran dont les titres sont cotés sur le marché Euronext Paris
- ⇒ les comptes consolidés de Quinta Industries.

9) Tableau des filiales et participations de DURAN SA

(en K€)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres (brut)	Valeur comptable des titres (net)	Nombre de parts ou d'actions	Prêts et avances ou consentis (brut)	CA H.T. de l'exercice	Résultat	Dividendes encaissés ou incorporés
DUBOI SA	915	-2 158	100.00%	2 376	0	599.992	0	0	135	N/A
<i>N° SIREN : 382403780 Siège : 221 bis bd Jean Jaurès 92100 Boulogne Billancourt</i>										
Auditorium de Joinville SA	686	-3 751	100 %	6 905	0	44.995	0	6 384	- 1 137	N/A
<i>N° SIREN : 338090590 Siège : 7, quai Gabriel Péri 94345 Joinville le Pont cedex</i>										
SNC Boulogne										
<i>N° SIREN : 413513839 Société tuppée dans DURAN au 28/06/2008</i>										
Duran Duboi Services SARL										
<i>N° SIREN : 381734177 Société tuppée dans DURAN au 28/06/2008</i>										
Valentine SARL	8	-352	99.00%	8	0	990	0	0	24	N/A
<i>N° SIREN : 410505598 Siège : 35, rue Gabriel Péri 92130 Issy les Moulinaux</i>										
ACOUSTI SARL	74	4	100%	624	0	2.101	0	439	-65	N/A
<i>N° SIREN : 324551894 Siège : 54, rue de Seine 75006 Paris</i>										
Dumar Vidéo Films			26%			2008 non communiqué				N/A
<i>Siège : 2, rue du Kenya - Tunis 1002 - Tunisie</i>										
Récamier SNC	15	1.291	10.00%	2	2		0	547	2 292	N/A
<i>N° SIREN : 391803947 Siège : 31, rue Bonaparte 75006 Paris</i>										

Duran, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Duran, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Duran, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note A de l'annexe concernant le fait que la société Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire de votre société, s'engage à lui apporter le soutien financier nécessaire pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation, tel que décrit dans la note B.3 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

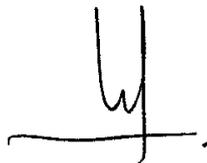
- ~~• la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;~~
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 3 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Henri Baetz

ERNST & YOUNG et Autres



François Rochmann

Duran, S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2008

2